

<b>ANNEXES .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I. MENAGES.....</b>	<b>6</b>
<b>I.1 DEFINITION DU CONCEPT DE MENAGE .....</b>	<b>6</b>
<b>I.2. MENAGES, MILIEU DE RESIDENCE ET PREFECTURE.....</b>	<b>6</b>
<b>I.3 EVOLUTION DES MENAGES PAR ILE DE 1991 A 2003 .....</b>	<b>7</b>
<b>I.4 CARACTERISTIQUES DES MENAGES.....</b>	<b>9</b>
I.4.1 Composition socio-démographique des ménages.....	9
I.4.1.1 Structure par âge et sexe .....	9
I.4.1.2 Etat matrimonial des membres des ménages .....	10
I.4.2 Composition socio-économique des ménages .....	11
I.4.2.1 Nombre d'actifs et non actifs dans le ménage .....	11
I.4.2.2 Statut dans l'activité des membres du ménage .....	13
<b>I.5 TAILLE DES MENAGES .....</b>	<b>14</b>
I.5.1 Ménages nucléaires et ménages élargis .....	14
I.5.1.1 Ménage nucléaire.....	14
I.5.1.2 Ménage élargi .....	14
I.5.2 Taille moyenne et certaines caractéristiques .....	15
I.5.2.1 Taille du ménage, âge et sexe .....	15
I.5.2.2 Taille moyenne et certaines caractéristiques socioéconomiques .....	16
<b>I.6 CHEF DE MENAGE .....</b>	<b>17</b>
I.6.1 Taux de chefs de ménage.....	17
I.6.2 Profil démographique du chef de ménage .....	19
I.6.3 Profil socioéconomique des chefs de ménage .....	20
<b>I.7 TYPOLOGIE DES MENAGES .....</b>	<b>21</b>
I.7.1 Lien de parenté avec le chef de ménage .....	21
I.7.2 Les membres « hors noyau » .....	23
I.7.3 Type de ménage .....	25
I.7.3.1 Type de ménage, île et préfecture .....	25
I.7.3.2 Type de ménage et milieu de résidence .....	26
I.7.3.3 Type de ménage et taille des ménages.....	27
<b>I.8. PERSONNES DORMANT HORS DE L'HABITATION PRINCIPALE .....</b>	<b>27</b>
I.8.1 Personnes dormant hors de l'habitation principale selon l'île et le milieu .....	27
I.8.1.1 Etude selon l'île, le sexe et l'âge .....	27
I.8.1.2 Etude selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge .....	29
I.8.2 Personnes dormant hors de l'habitation principale et l'état matrimonial .....	30
I.8.3 Personnes dormant hors de l'habitation principale, la taille et la Typologie du ménage .....	31
<b>II. HABITAT .....</b>	<b>32</b>
<b>II.1 REPARTITION DES UNITES D'HABITATION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET L'ILE .....</b>	<b>32</b>
II.2 Évolution du nombre d'unités d'habitation entre 1980 et 2003 .....	33
<b>II.3 OCCUPATION DES UNITES D'HABITATION .....</b>	<b>34</b>
II.3.1 Statut d'occupation des unités d'habitation.....	34
II.3.2 Taille des unités d'habitation .....	35
<b>II.4 MATERIAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES D'HABITATION.....</b>	<b>37</b>

II.4.1. Matériaux de construction des murs.....	37
II.4.1.1 Situation au niveau national .....	37
II.4.1.2 Situation aux niveaux des îles .....	38
II.4.1.3 Evolution entre 1991 et 2003 .....	38
II.4.2 Matériaux de construction du toit.....	39
II.4.2.1 Situation au niveau national .....	39
II.4.2.2 Situation aux niveaux des îles et des milieux.....	39
II.4.2.3 Evolution entre 1991 et 2003 .....	40
II.4.3. Matériaux de construction du sol .....	40
II.4.3.1 Situation au niveau national .....	40
II.4.3.2 Situation aux niveaux des îles .....	41
II.4.3.3 Evolution entre 1991 et 2003 .....	41
II.4.4 Qualité du logement .....	42
<b>II.5 ÉQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU LOGEMENT.....</b>	<b>43</b>
II.5.1. Mode d’approvisionnement en eau .....	43
II.5.1.1 Situation au niveau national .....	43
II.5.1.2 Situation au niveau des îles .....	43
II.5.1.3 Evolution par rapport à 1991.....	44
II.5.1.4 Distance parcourue pour s’approvisionner en eau.....	44
II.5.2 Modes d’éclairage .....	45
II.5.3 Type d’aisance.....	46
II.5.4 Éléments de confort des unités d’habitation.....	48
II.5.4.1 Possession d’éléments de confort au niveau national.....	48
II.5.4.2 Éléments de confort, île et milieux.....	48
II.5.4.3 Evolution de la situation entre 1980 et 2003 .....	49
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>51</b>

## ANNEXES

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des ménages par Ile de 1991 à 2003	8
Tableau 2 : Répartition des ménages par préfecture en 1991 et 2003	9
Tableau 3 : Répartition des ménages par île selon le milieu de résidence	6
Tableau 4 : Répartition des ménages selon la préfecture par milieu	7
Tableau 5 : Pourcentage de certains groupes spécifiques dans les ménages par île et milieu de résidence	10
Tableau 6 : Répartition des membres des ménages selon leur état matrimonial par île et milieu	11
Tableau 7 : Répartition des ménages suivant le nombre d'actifs rémunérés dans le ménage selon l'île de résidence (% des ménages et % de la population associée)	11
Tableau 8 : Ménages ne disposant d'aucun actif rémunéré dans chaque préfecture (% des ménages et % de la population associée)	12
Tableau 9 : Statut dans l'activité des membres du ménage par île et milieu	13
Tableau 10 : Taille moyenne des ménages nucléaires par île selon le milieu de résidence	14
Tableau 11 : Taille moyenne des ménages élargis en 1991 et 2003 par île selon le milieu de résidence	15
Tableau 12 : Taille du ménage par âge et sexe du CM, selon l'île et le milieu de résidence	16
Tableau 13 : Taille de ménage selon les caractéristiques socioéconomiques du CM selon l'île et le milieu de résidence	17
Tableau 14 : Taux des chefs des ménages (en %) par âge et sexe selon l'île et le milieu de résidence	18
Tableau 15 : Taux des chefs des ménages par âge et sexe (en %) selon l'état matrimonial	19
Tableau 16 : Répartition des chefs de ménages selon certaines caractéristiques sociodémographiques, le sexe et le milieu de résidence	20
Tableau 17 : Répartition des chefs de ménages selon certaines caractéristiques socio-économiques, le milieu de résidence et le sexe	21
Tableau 18 : Lien de parenté avec le CM selon l'île et le milieu de résidence	22
Tableau 19 : Répartition des résidents par âge et sexe selon le lien de parenté	22
Tableau 20 : Répartition des personnes par appartenance du ménage selon l'île et le milieu de résidence	23
Tableau 21 : Répartition des Personnes par age et sexe selon d'appartenance du ménage	23
Tableau 22 : Personnes hors noyau dans le ménage selon la préfecture	24
Tableau 23 : Répartition des ménages par île et préfecture selon le type de ménages	26
Tableau 24 : Répartition des ménages par type familial selon le milieu de résidence	27
Tableau 26 : Taille des ménages par le type de ménage selon l'île et le milieu de résidence	27
Tableau 26 : Taux (en %) de personnes dormant hors de l'habitation principale du ménage par île et âge selon le sexe	29
Tableau 28 : Taux (en %) de personnes dormant hors de l'habitation principale du ménage par milieu de résidence et âge selon le sexe	30
Tableau 29 : Taux (en%) de personnes dormant hors de l'habitation principale du ménage par sexe et âge selon l'état matrimonial	31
Tableau 30: Taux (en %) de personnes dormant hors de l'habitation principale du ménage par taille du ménage selon l'île et le milieu de résidence	32
Tableau 31 : Evolution du nombre d'unités d'habitation occupées par type d'habitation	34
Tableau 31 : Répartition des unités d'habitation par île selon le type d'habitat	33
Tableau 32 : Répartition (en %) des unités d'habitation par île selon le statut d'occupation et le type d'habitat.	34
Tableau 33 : Répartition (en %) des unités d'habitation par île et milieu de résidence selon le loyer mensuel (en francs comoriens)	35
Tableau 34 : Nombre moyen de pièces à usage d'habitation et nombre moyen de personnes par unité d'habitation occupée par île selon le type d'habitat	35
Tableau 35 : Evolution du nombre moyen de pièces et du nombre moyen de personnes par unité d'habitation par île.	36
Tableau 36 : Répartition (en %) des unités d'habitation occupées et de la population selon le type de l'unité d'habitation et les matériaux de construction des murs.	37
Tableau 37 : Répartition des unités d'habitation principales selon les matériaux de construction des murs, en 1991 et 2003.	38
Tableau 38 : Répartition (en %) des unités d'habitation occupées et de la population selon le type de l'unité d'habitation et les matériaux de construction des toits.	39

<b>Tableau 39 : Répartition (en %) des unités d’habitation principales par île selon les matériaux du toit, en 1991 et 2003. -----</b>	<b>40</b>
<b>Tableau 40 : Répartition (en %) des unités d’habitation occupées et de la population selon le type de l’unité d’habitation et la nature du sol -----</b>	<b>41</b>
<b>Tableau 41 : Répartition (en %) des unités d’habitation principales par île selon la nature du sol, en 1991 et 2003-----</b>	<b>41</b>
<b>Tableau 42 : Répartition des unités d’habitation principales selon leur qualité-----</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 43 : Répartition (en %) des unités d’habitation par île et milieu de résidence selon le mode d’approvisionnement en eau, en 1991 et 2003. -----</b>	<b>44</b>
<b>Tableau 44 : Répartition (en %) des unités d’habitation par île, selon la distance de la source d’approvisionnement en eau. -----</b>	<b>45</b>
<b>Tableau 45 : Répartition (en %) des unités d’habitation par île selon le mode d’éclairage en 1991 et 2003. -----</b>	<b>46</b>
<b>Tableau 46 : Répartition des unités d’habitation (en %) en 1991 et en 2003 selon le type d’aisance par type d’habitat-----</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 47 : Répartition des unités d’habitation (en %) en 1991 et en 2003 selon le type d’aisance par île et milieu. -----</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 48 : Proportion des unités d’habitation selon l’élément de confort et le type d’habitat-----</b>	<b>48</b>
<b>Tableau 49 : Proportion des unités d’habitation selon l’élément de confort par île et milieux de résidence. -----</b>	<b>49</b>
<b>Tableau 50 : Proportion des unités d’habitation selon l’élément de confort, en 1980, 1991 et 2003. -----</b>	<b>49</b>
<b>Tableau 51 : Proportion des unités d’habitation selon l’élément de confort, en 1980, 1991 et 2003, par île.-</b>	<b>50</b>

## INTRODUCTION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de septembre 2003 avait comme objectif entre autres : fournir aux services statistiques, aux autres institutions nationales et internationales des données statistiques fiables sur la Population et l'Habitat. Deux volets, comme dans tout Recensement de même nature, ont été examinés dans cette opération. Le volet « Population » qui a trait aux caractéristiques démographiques et sociales de la population et le volet, « habitations », informe sur les caractéristiques du logement, l'eau et d'autres services des ménages. Ce dernier volet a autant que « la population » une grande importance car l'habitat au même titre que l'eau et l'assainissement sont des conditions préalables à l'atteinte d'une certaine qualité de vie.

A l'échelle internationale, le Système des Nations Unies oeuvre, à travers son agence, l'ONU-Habitat (Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains), en particulier pour un habitat adéquat à tous et en général pour l'amélioration des établissements humains. Ainsi, plusieurs rencontres d'envergure mondiale ont eu lieu au sujet de l'habitat (Vancouver 1976, Istanbul 1996, New York 2001). Le Sommet du Millénaire de 2000 a également accordé un intérêt particulier à des éléments comme l'eau, l'assainissement à travers ses objectifs (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

A l'occasion de la journée mondiale sur l'habitat de 2003, le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies a signalé dans sa déclaration: « Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent aujourd'hui dans des taudis. La Journée mondiale de l'habitat devrait donc non seulement nous contraindre à réfléchir sur leur triste sort mais encore donner un nouvel élan à l'objectif tendant à assurer un logement convenable pour tous. ... pour des dizaines de millions d'habitants des taudis, dont la majorité se trouvent dans les pays en développement, la réalité est très différente. Ils sont privés de la dignité d'avoir un toit au-dessus de leur tête et d'avoir accès à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats. ».

Ainsi, l'habitat, l'eau et l'assainissement doivent occuper une grande place dans les programmes nationaux d'aménagement du territoire. A cet égard, l'élaboration de plans d'actions cohérents en la matière nécessite des évaluations régulières. Cependant, l'absence d'informations à jour sur l'habitat au niveau national, est une contrainte qui empêche ces études. Les données fournies par ce dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2003 permettent de faire un bilan de la décennie écoulée sur ces services de base, en se référant au Recensement de 1991.

La présente étude portant sur les thèmes « Ménages, Habitat, Eau et Assainissement » examine, tout d'abord, les structures démographiques et socio-économiques des ménages comoriens; ensuite elle analysera les caractéristiques de l'habitat, l'équipement et les services d'aménagement du logement notamment l'accès à l'eau potable et le type d'aisance.

## I. MENAGES

Le ménage est l'unité pertinente privilégiée pour l'observation des phénomènes démographiques et socioéconomiques pour des raisons multiples. Dans beaucoup de sociétés africaines, le ménage constitue le centre élémentaire de décisions économiques et sociales. Car c'est en son sein que s'organisent les activités de production et de consommation des populations sous l'autorité d'un Chef de ménage. Ce dernier est chargé de contrôler l'accès aux ressources, gérer ces ressources, leur affectation et la main d'œuvre.

Cependant, quoiqu'on note des ressemblances sur la structure du ménage entre les pays ou les régions il se trouve que le concept de ménage varie peu ou entièrement selon les milieux et/ou les enquêtes/recensements. Dans ces opérations de collecte, la définition qu'on donne du ménage prend en compte notamment les objectifs fixés.

A cet égard, dans toute analyse socioéconomique et démographique, la précision des éléments de définition de ce concept est particulièrement importante. Elle aide à la définition des variables employées et oriente les discussions.

### I.1 Définition du concept de ménage

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2003, le ménage est défini comme étant « l'ensemble des personnes, apparentées ou non, partageant les repas quotidiens préparés sur le même feu et placées sous l'autorité d'un chef de ménage ». Un ménage n'est pas synonyme de famille, mais selon cette définition, un ménage peut regrouper des personnes qui ont entre elles des liens d'alliance ou de consanguinité.

### I.2. Ménages, milieu de résidence et préfecture

Le dynamisme démographique, notamment des pays d'Afrique, est caractérisé, entre autres, par des structures démographiques différents entre les milieux urbain et rural. A cet égard, le milieu de résidence est un critère déterminant pour étudier la structure de la population, en général, et celle des ménages en particulier.

Selon les présupposés alimentés par les expériences en matière de population, les disparités habituelles entre les milieux urbain et rural, en termes des populations et de ménages seraient une structure constante dans presque tous les pays. Aux Comores, il ressort du RGPH 2003 (cf. tableau 1) que plus de deux tiers soit 69,6% des ménages sont localisés en milieu rural. Ce constat est le même pour les îles de Ngazidja et Ndzuwani où un peu plus de 71% de la population réside en milieu rural. Contrairement aux deux autres îles, au niveau de l'île de Mwali il y a plus de ménages en milieu urbain (54%) qu'en milieu rural.

Tableau 1 : Répartition des ménages par île selon le milieu de résidence

Milieu	Ile			Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	
Urbain	54,5	28,9	28,7	30,4
Rural	45,5	71,1	71,3	69,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>	<b>6181</b>	<b>44379</b>	<b>46746</b>	<b>97306</b>

La répartition des ménages selon le milieu de résidence, dans chaque préfecture, (cf. tableau 2 ) fait ressortir de grands écarts d'effectifs de ménages et montre également les préfectures essentiellement rurales et celles qui sont presque exclusivement urbaines. Ainsi, les préfectures de Dembéni et Nioumakélé sont essentiellement rurales. Par rapport aux ménages, on dénombre seulement trois préfectures à dominance urbaine aux Comores, celles de Fomboni (Mwali), Mutsamudu (Ndzuwani) et Mitsamiouli (Ngazidja).

**Tableau 2: Répartition des ménages selon la préfecture par milieu**

Ile	Préfectures	Milieu de résidence		Total	Effectif
		Urbain	Rural		
<b>Mwali</b>	Fomboni	70,2	29,8	100,0	3592
	Nioumachoua	32,3	67,7	100,0	1507
	Wanani	33,0	67,0	100,0	1082
	<b>Total</b>	<b>54,5</b>	<b>45,5</b>	<b>100,0</b>	<b>6181</b>
<b>Ndzuwani</b>	Domoni	24,6	75,4	100,0	7546
	Mutsamudu	60,5	39,5	100,0	9274
	Nioumakéle	10,1	89,9	100,0	9133
	Ouani	29,0	71,0	100,0	10392
	Sima	17,9	82,1	100,0	8034
	<b>Total</b>	<b>28,9</b>	<b>71,1</b>	<b>100,0</b>	<b>44379</b>
<b>Ngazidja</b>	Dembéni	0,0	100,0	100,0	2953
	Foumbouni	12,7	87,3	100,0	4791
	Koimbani	14,1	85,9	100,0	3376
	Mbéni	11,1	88,9	100,0	4943
	Mitsamiouli	57,6	42,4	100,0	7378
	Moroni	17,5	82,5	100,0	17212
	Ntsoudjini	17,5	82,5	100,0	6093
	<b>Total</b>	<b>28,7</b>	<b>71,3</b>	<b>100,0</b>	<b>46746</b>
<b>Total</b>		<b>30,4</b>	<b>69,6</b>	<b>100,0</b>	<b>97306</b>

### **I.3 Evolution des ménages par île de 1991 à 2003**

Le nombre de ménages comoriens est passé de 72221 en 1991 à 97306 en 2003, soit un accroissement annuel de 2,5%. Ainsi, le nombre de ménages a augmenté plus rapidement que l'effectif de la population dont le taux d'accroissement annuel est de 2,1% durant la même période. Comme en 1991, le nombre de ménages est inégalement réparti entre les îles avec 48% pour Ngazidja, 45,6% pour Ndzuwani et 6,4% pour Mwali (cf. tableau 3) en corrélation avec les effectifs de la population. L'augmentation de l'effectif des ménages à Ndzuwani est plus élevée que dans les deux autres îles entre les deux recensements. En effet, à la différence des deux autres îles, l'accroissement annuel du nombre des ménages à Ndzuwani est relativement plus élevé (2,8%) que celui de la population.

**Tableau 3 : Evolution des ménages par île de 1991 à 2003**

Ile	Pourcentages	
	1991	2003
Mwali	5,7	6,4
Ndzuwani	44,1	45,6
Ngazidja	50,2	48,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>72221</b>	<b>97306</b>

*Source : RGPH 1991 et 2003*

Par ailleurs, on note, au sein des îles, une disparité des effectifs des ménages entre les préfectures/îles. Ainsi, à Mwali la préfecture de Fomboni qui est la plus peuplée en terme de nombre d'habitants rassemble plus de la moitié de l'ensemble des ménages de l'île. Au niveau de l'île de Ndzuwani, la majorité des ménages se trouve dans la préfecture de Ouani (23,4%), qui est également la plus peuplée en termes de population. La préfecture de Mutsamudu (20,9%) a presque autant de ménages que celle de Nioumakélé (20,6%). Ce rapprochement s'explique par l'effet de la taille de ménages.

La population de Nioumakélé est plus nombreuse que celle de la préfecture de Mutsamudu ; mais les ménages de Nioumakélé ont en moyenne une taille plus élevée (6 personnes) contre 5 personnes pour ceux de la préfecture de Mutsamudu. A Ngazidja, on note également une différence dans les effectifs de ménages entre les préfectures. Moroni rassemble beaucoup plus de ménages que les autres préfectures avec 36% du total. La préfecture de Dombeni a relativement moins de ménages avec 6,3%.



Tableau 4 : Répartition des ménages par préfecture en 1991 et 2003

Ile	Préfecture	1991		2003	
		Effectif	Pourcentage dans l'île	Effectif	Pourcentage dans l'île
Mwali	Fomboni	2392	57,9	3592	58,1
	Nioumachoua	1006	24,4	1507	24,4
	Wanani	733	17,7	1082	17,5
	<b>Total</b>	<b>4131</b>	<b>100,0</b>	<b>6181</b>	<b>100,0</b>
Ndzuwani	Domoni	7323	23,0	7546	17,0
	Mutsamudu	13703	43,0	9274	20,9
	Nioumakélé	5472	17,2	9133	20,6
	Ouani	-	-	10392	23,4
	Sima	5335	16,8	8034	18,1
	<b>Total</b>	<b>31833</b>	<b>100,0</b>	<b>44379</b>	<b>100,0</b>
Ngazidja	Dembéni			2953	6,3
	Foumbouni	6271	17,3	4791	10,2
	Koimbani	2691	7,4	3376	7,2
	Mbéni	-		4943	10,6
	Mitsamiouli	9712	26,8	7378	15,8
	Moroni	12780	35,3	17212	36,8
	Ntsoudjini	4803	13,2	6093	13,0
	<b>Total</b>	<b>36257</b>	<b>100,0</b>	<b>46746</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>72221</b>		<b>97306</b>		

Source : RGPH 1991 et 2003

## I.4 Caractéristiques des ménages

### I.4.1 Composition socio-démographique des ménages

#### I.4.1.1 Structure par âge et sexe

La composition par âge et par sexe des ménages est variable selon l'île et le milieu de résidence. Dans l'ensemble des trois îles, un ménage a, en moyenne, 11,7% d'enfants de moins de 5ans, 49,2% d'enfants âgés de moins de 20 ans. Ces proportions sont élevées à Mwali et Ndzuwani par rapport à Ngazidja (cf.tableau 5). Cette différence peut être imputable à la faible fécondité à Ngazidja (en moyenne 4 enfants par femme) par rapport aux deux autres îles (en moyenne 6 enfants par femme), sous l'hypothèse que les enfants de ces groupes d'âges vivent, pour la plupart, dans les ménages de leurs parents.

Le tableau 5 montre que la majorité (56%) de membres du ménage est en âge de travailler. Cependant, selon les îles on note que Ngazidja se place en tête avec une proportion de 59,8%. Par ailleurs, les vieux ne représentent, dans l'ensemble, que 6,5% dans un ménage et les écarts entre les îles ne sont pas considérables. Toutefois, Ngazidja se distingue des deux autres îles par un taux de vieillissement du ménage relativement élevé (7,3%). Ces taux de

vieillesse relativement faible confirment, dans une certaine mesure, le fait que la population est essentiellement jeune.

**Tableau 5 : Pourcentage de certains groupes spécifiques dans les ménages par île et milieu de résidence**

Groupe d'âge	Ile			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
Hommes	51,1	48,4	49,5	49,9	48,7	49,1
Femmes	48,9	51,6	50,5	50,1	51	50,9
Enfants 0-4 ans	14,5	14,2	9,0	10,29	12,33	11,7
Enfants 3-5 ans	8,8	9,0	6,0	6,43	8,04	7,6
Enfants 6-14 ans	22,9	24,0	20,6	19,28	23,65	22,3
Femmes 15 -49 ans	23,0	23,8	25,8	26,83	23,78	24,7
Personnes de 18 ans et plus	14,8	15,2	17,0	19,69	14,42	16,0
Personnes de 15 à 64 ans	52,9	52,4	59,8	61,8	53,44	56,0
Personnes de moins de 20 ans	52,1	54,0	44,3	44,79	51,18	49,2
Personnes de 65 ans et plus	5,0	5,9	7,3	5,39	6,99	6,5
<b>Taille du ménage</b>	<b>6,1</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>	<b>5,4</b>	<b>6,1</b>	<b>5,9</b>

#### I.4.1.2 Etat matrimonial des membres des ménages

L'étude de la composition du ménage selon l'état matrimonial peut donner des éléments pour l'analyse de la nuptialité au niveau du ménage. Dans le recensement de 2003 la question sur l'état matrimonial ne concerne que les personnes âgées de 12 ans et plus. Cependant, on sait que les enfants de moins de 12 ans ont un poids important dans le ménage. Ainsi, l'examen de la composition du ménage selon l'état matrimonial doit associer aussi ce groupe d'âge pour voir son importance par rapport aux modalités de « l'état matrimonial ».

Comme le montre le tableau 6, dans l'ensemble des trois îles, les enfants de moins de 12 ans sont majoritaires dans le ménage (ils représentent 29.5% de la population du ménage). Il n'y a pas de grande différence entre les modalités de la situation matrimoniale (célibataires, mariés et divorcés/veufs). Cependant, on note des disparités entre les îles. La part des célibataires dans les ménages à Ngazidja est importante par rapport à Ndzuwani et Mwali.

Cet écart a été observé dans le recensement de 1991 où les ménages de Ngazidja avaient un pourcentage des célibataires de 30,3%, ceux de Ndzuwani de 25,9% et ceux de Mwali de 25,5%. Cela suggère une persistance d'un célibat plus répandu à Ngazidja que dans les deux autres îles. La principale explication de cette situation peut être l'entrée tardive en mariage à Ngazidja par rapport aux deux autres îles. A Ngazidja l'âge moyen au premier mariage est 31,4 ans contre 28 ans à Ndzuwani et 27,5 ans à Mwali. Ce mariage tardif s'explique entre autre par la durée relativement longue de la préparation du « Grand mariage » à Ngazidja.

**Tableau 6 : Répartition des membres des ménages selon leur état matrimonial par île et milieu**

Etat matrimonial	Ile			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
Enfants de moins 12 ans	34,4	33,8	25,3	25,6	31,1	29,5
Célibataires	18,3	20,1	23,7	23,9	21,0	21,8
Mariés	25,8	24,5	23,7	23,8	24,3	24,2
Divorcés/veufs	21,5	21,5	27,3	26,6	23,6	24,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## I.4.2 Composition socio-économique des ménages

### I.4.2.1 Nombre d'actifs et non actifs dans le ménage

Une personne active rémunérée dans le ménage constitue un support économique. Elle peut prendre en charge partiellement ou entièrement les dépenses de consommation. Sa présence dans le ménage influe sur la dépendance économique. Ainsi, le nombre de personnes actives ayant un travail rémunéré parmi les membres du ménage peut être considéré comme un indicateur de pouvoir économique du ménage. Il permet de distinguer les ménages ayant un ou plusieurs supports économiques de ceux qui dépendent des transferts de revenus d'une source extérieure.

Le tableau 7 ci-après, montre que, au niveau national, près de 29,4 % des ménages (qui représentent 24,9% de la population) n'ont aucun actif rémunéré. Les ménages ayant un ou deux actifs rémunérés représentent 56,4% de l'ensemble des ménages. Cette proportion a baissé d'un peu plus de 18% par rapport à 1991 où elle était de 66,8%. Elle est moins élevée à Ndzuwani (51,8%) par rapport à Mwali (60,6%) et Ngazidja (60,2%).

Tableau 7 : Répartition des ménages suivant le nombre d'actifs rémunérés dans le ménage selon l'île de résidence (% des ménages et % de la population associée)

Nombre d'actifs	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Ensemble	
	Ménages	Population	Ménages	Population	Ménages	Population	Ménages	Population
Aucun	30,5	26,2	41,1	36,9	18,2	14,4	29,4	24,9
1	40,3	38,5	33,9	33,8	34,1	28,8	34,4	31,6
2	20,3	22,6	17,9	19,2	26,1	26,0	22,0	22,9
3	5,8	7,8	4,4	5,8	11,7	14,8	8,0	10,4
4 et plus	3,1	5,0	2,8	4,3	9,9	16,1	6,2	10,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>6181</b>	<b>35751</b>	<b>44379</b>	<b>243732</b>	<b>46746</b>	<b>296177</b>	<b>97306</b>	<b>575660</b>

Par ailleurs, l'absence d'une personne active rémunérée dans le ménage est une indication de vulnérabilité économique car un ménage dépourvu d'un appui économique a un risque plus élevé de tomber dans la pauvreté monétaire. Il ressort du tableau 8 ci-après, que la proportion

des ménages n'ayant aucun actif rémunéré varie entre les îles. Elle est plus élevée à Ndzuwani (41,1% des ménages) par rapport à Ngazidja (18,2% des ménages) ou Mwali (30,5% des ménages).

Par ailleurs, au sein des îles, on observe encore des différences entre les préfectures. A Mwali, c'est la préfecture de Nioumachoua qui accuse le chiffre le plus élevé. A Ndzuwani, près de la moitié des ménages des préfectures de Nioumakélé et de Domoni ne dispose d'aucun actif rémunéré. Au niveau de l'île de Ngazidja, mise à part le cas de Mbéni, il n'y a pas des grands écarts entre les régions.

**Tableau 8 : Ménages ne disposant d'aucun actif rémunéré dans chaque préfecture (% des ménages et % de la population associée)**

Ile	Préfecture	Ménages	Population
		Pourcentage	Pourcentage
<b>Mwali</b>	Fomboni	25,6	21,5
	Nioumachoua	39,2	34,7
	Wanani	34,5	30,8
	<b>Total</b>	<b>30,5</b>	<b>26,1</b>
<b>Ndzuwani</b>	Domoni	50,1	46,1
	Mutsamudu	36,9	32,6
	Nioumakele	49,4	45,2
	Ouani	33,5	29,3
	Sima	37,8	33,7
	<b>Total</b>	<b>41,1</b>	<b>36,9</b>
<b>Ngazidja</b>	Dembéni	16,7	12,0
	Foumbouni	11,6	8,4
	Koimbani	14,5	11,0
	Mbéni	36,2	31,9
	Mitsamiouli	15,4	11,4
	Moroni	17,4	13,9
	Ntsoudjini	17,2	12,6
	<b>Total</b>	<b>18,2</b>	<b>14,4</b>
<b>Ensemble</b>		<b>29,4</b>	<b>24,6</b>

### I.4.2.2 Statut dans l'activité des membres du ménage

Le statut dans l'emploi des membres du ménage est un déterminant de la position socioéconomique et donc du niveau de vie du ménage. Ainsi, un ménage ayant un employeur comme actif se distinguerait de celui qui a seulement un apprenti non rémunéré. Du point de vue de la rémunération on peut distinguer les actifs qui sont rémunérés (employeurs, indépendants, salariés, travailleurs à la tâche) des actifs non rémunérés (apprentis non rémunérés et travailleurs familiaux). Selon les informations recueillies sur la variable « statut d'activité » dans le recensement de 2003, le statut d'activité se rapporte aux personnes résidentes qui travaillent ou qui ont déjà travaillé.

Il ressort de cette enquête que le statut d' « indépendant » prédomine dans les membres des ménages tant au niveau national que dans les îles, ce qui signifie que la plupart des personnes actives des ménages développent leurs propres activités créatrices de revenus. Ce résultat n'est guère surprenant dans la mesure où le secteur public, de par ses critères de recrutement, n'embaucherait qu'une partie non importante des demandeurs d'emploi laissant au chômage une grande frange de cette population. Une minorité de ces actifs au chômage serait recrutée par les entreprises et organismes privés qui sont peu nombreux et de tailles limitées. Ils seraient, en conséquence, pour la plupart d'entre eux incités à créer leurs propres emplois dans des domaines tels que le commerce multiforme exercé en grande partie dans l'informel.

Cependant, on observe un contraste si on considère le critère du milieu de résidence, les indépendants étant plus prédominants en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette disparité urbain/rural s'explique par le fait qu'en raison de la localisation des entreprises dans le milieu urbain, la plupart des résidents en milieu rural exercent dans le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) et le petit commerce.

En deuxième position de cette classification, viennent les statuts de « salarié » (salarié public et privé) et de « travailleurs familiaux » qui représentent respectivement 24,7% et 13,6% dans le ménage. On notera la part relativement élevée des travailleurs familiaux sur l'île de Ndzuwani (21,4%), ce qui laisse supposer un travail des enfants plus importants dans cette île.

**Tableau 9 : Statut dans l'activité des membres du ménage par île et milieu**

Statut d'activité	Ile			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
Employeurs	4,7	2,2	1,6	2,1	1,8	2,0
Indépendants	46,7	49,5	51,3	37,5	55,0	50,4
Salariés	29,6	19,3	27,6	43,8	17,1	24,7
Travailleurs à la tâche	7,0	6,4	6,0	6,3	6,3	6,2
Apprenti non rémunéré	2,3	1,2	4,6	3,1	3,6	3,2
Travailleurs familiaux	9,8	21,4	8,9	7,3	16,2	13,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## I.5 Taille des ménages

### I.5.1 Ménages nucléaires et ménages élargis

Deux mesures de la taille des ménages peuvent être faites. Le ménage nucléaire ne prend en compte que les membres résidents du ménage qui dorment habituellement dans l'unité d'habitation principale du ménage. Le ménage élargi comprend toutes les personnes ayant le statut de résident selon la définition retenue lors de ce recensement. Ainsi, la différence entre le ménage élargi et le ménage nucléaire devrait théoriquement donner le nombre des personnes dormant dans l'habitation secondaire (y compris les valas). Pour étudier l'influence des facteurs sur la taille du ménage l'indicateur utilisé est le ménage moyen. Cependant, avant d'étudier la variation de la taille moyenne selon certaines caractéristiques, on examine le cas du ménage nucléaire.

#### I.5.1.1 Ménage nucléaire

Il ressort du recensement (RGPH2003) que, dans l'ensemble des trois îles, en moyenne 4 personnes dorment habituellement dans l'unité d'habitation principale du ménage. Il y a donc une diminution par rapport à 1991 où la taille moyenne du ménage nucléaire observé était de 5 personnes. On note une certaine homogénéité des ménages nucléaires du point de vue de cette taille entre les îles et le lieu de résidence.

**Tableau 10 : Taille moyenne des ménages nucléaires par île selon le milieu de résidence**

Ile	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Mwali	4,3	4,0	4,2
Ndzuwani	4,2	4,5	4,4
Ngazidja	4,0	4,2	4,1
<b>Ensemble</b>	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>

#### I.5.1.2 Ménage élargi

En 2003, la taille moyenne des ménages élargis est de 5,9 personnes contre 6,2 en 1991. Cette faible variation du nombre moyen de personnes par ménage se retrouve également au niveau de chaque île. Par contre, on note un différentiel de taille moyenne de ménages entre les milieux de résidence, le nombre moyen de personnes par ménage étant plus élevé en milieu rural (6,1) qu'en milieu urbain (6,4). C'est la situation de Ngazidja qui explique ce différentiel avec une taille moyenne des ménages élargis de 6,7 en milieu rural contre 5,6 en milieu urbain, alors que pour les deux autres îles les deux milieux enregistrent des tailles moyennes similaires.

**Tableau 11: Taille moyenne des ménages élargis en 1991 et 2003 par île selon le milieu de résidence**

Ile	1991			2003		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Mwali	6,2	5,5	5,8	6,0	6,0	5,9
Ndzuwani	6,4	5,8	6,0	5,7	5,7	5,7
Ngazidja	5,6	6,7	6,4	5,2	6,6	6,2
<b>Ensemble</b>	<b>6</b>	<b>6,3</b>	<b>6,2</b>	<b>5,4</b>	<b>6,1</b>	<b>5,9</b>

## I.5.2 Taille moyenne et certaines caractéristiques

Pour chacun des facteurs étudiés, on examine son lien éventuel avec la taille moyenne des ménages élargis (qu'on appellera taille moyenne). Ce lien est étudié par île et par milieu de résidence qui sont deux marqueurs géographiques jugés pertinents.

### I.5.2.1 Taille du ménage, âge et sexe

Selon les analyses faites sur les structures familiales dans plusieurs pays d'Afrique, privilégiant le ménage comme unité d'observation, il y aurait une association entre la dimension du ménage (taille moyenne du ménage), l'âge et le sexe du chef de ménage. Aux Comores, le RGPH 2003, fait ressortir, (cf tableau 12 ci-après), que la taille moyenne des ménages semble augmenter avec l'âge du chef de ménage, et ce jusqu'à 54 ans, au niveau national, pour tous les milieux et les îles. A partir de 55 ans, elle diminue. En effet, la variation de la taille du ménage dépend de plusieurs facteurs démographiques notamment la fécondité du chef de ménage ou de son conjoint.

Le mariage fait changer l'état matrimonial de « célibataire » en « marié ». La migration et le lignage entretiennent des relations entre les descendants d'un même ancêtre et permettent dans les sociétés africaines, d'établir des réseaux de solidarité. Le groupe d'âge 15-54 ans étant supposé le plus propice à la procréation aussi bien pour les femmes (la fécondité est observée de 15 à 49 ans) que pour les hommes. Il est plus logique que les ménages dirigés par des personnes âgées de 15 - 54 ans aient plus de personnes en son sein que ceux ayant à leur tête des personnes dépassant les 54 ans.

La plupart des ménages dirigés par des personnes âgées de 55 ans et plus voient leurs enfants adultes se séparer de leurs parents par le mariage, l'entrée en vie professionnelle ou la migration pour des raisons d'études ou de travail etc; diminuant ainsi la taille du ménage. Par ailleurs, la taille moyenne du ménage semble être liée avec le sexe du chef de ménage. Les ménages dirigés par des femmes ayant moins de personnes que ceux dont le chef est un homme. En effet, la plupart des ménages dirigés par une femme sont des ménages devenus monoparentaux suite à un divorce, veuvage ou migration de l'époux. Dans tous les cas, la séparation du couple contribuerait à faire reculer la taille du ménage non seulement par l'arrêt ou le ralentissement de la procréation mais également par la difficulté de prendre en charge d'autres parents dans le ménage.

En outre, d'après une étude faite par Jean Wakam en 2003, portant sur « Mutations sociales et structures familiales des ménages en Afrique dans les années 1980 : ce que nous révèlent les recensements camerounais, ivoirien et sénégalais » l'accès des femmes au statut de chefs de ménage est plus ou moins assimilé à plus d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de la famille étendue. Autrement dit les femmes chefs de ménages militeraient en faveur de la nucléarisation, donc de la réduction de la taille du ménage. Des études confirmatoires pourraient permettre de trancher sur ce résultat pour le cas des Comores.

**Tableau 12 : Taille du ménage par âge et sexe du CM, selon l'île et le milieu de résidence**

Age et sexe du Chef de Ménage	Ile			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
<b>Age</b>						
15-24	4,4	3,8	4,3	3,6	4,3	4,0
25-34	5,3	4,8	5,3	4,6	5,3	5,1
35-44	6,4	6,2	6,3	5,7	6,6	6,3
45-54	6,8	6,7	6,8	6,2	7,0	6,8
55-64	6,4	6,0	6,8	6,1	6,6	6,4
65 et plus	5,4	4,7	6,3	5,3	5,7	5,6
<b>Sexe</b>						
Masculin	6,3	6,0	6,6	5,7	6,5	6,3
Féminin	5,2	4,6	5,1	4,8	4,9	4,9
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>5,7</b>	<b>6,2</b>	<b>5,4</b>	<b>6,1</b>	<b>5,9</b>

### I.5.2.2 Taille moyenne et certaines caractéristiques socioéconomiques

La taille du ménage semble croître avec le nombre de personnes actives rémunérées résidant dans le ménage (cf. tableau 13). Ce résultat serait dû au fait que généralement les ménages qui ont plusieurs personnes actives sont de type élargi (ménages composés d'autres personnes hors noyau apparentées ou non au chef de ménage ou son conjoint).

Par ailleurs, le tableau 13 révèle une association entre le niveau d'instruction et la taille du ménage. Cette dernière diminuerait lorsqu'on passe d'un niveau d'instruction bas à un niveau d'instruction supérieur. En effet, l'instruction du chef de ménage peut être considéré comme un facteur de modernisation culturelle (et d'exposition au modèle culturel occidental). Elle induit notamment des changements des comportements familiaux.

Ces comportements familiaux en faveur de la modernisation sont relatifs, d'abord, à la procréation. Car les chefs de ménage instruits sont plus incités à limiter le nombre d'enfants, ce qui aurait une incidence notable sur la taille du ménage. Ensuite, ces comportements militent en faveur de la nucléarisation de la famille. A ce niveau, les ménages dont les chefs et/ou leurs conjoints sont instruits ne seraient pas, en général, favorables au type traditionnel du ménage qui inclut en plus du noyau familial d'autres personnes apparentées ou non. Ainsi, cette tendance à la nucléarisation serait à l'origine de la faible taille de beaucoup de ménages.



**Tableau 13 : Taille de ménage selon les caractéristiques socioéconomiques du CM selon l'île et le milieu de résidence**

Caractéristiques du ménage et du CM	Île			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
<b>Actifs rémunérés</b>						
Aucun	5,2	5,1	4,9	4,7	5,2	5,1
1	5,7	5,7	5,3	5,0	5,8	5,5
2	6,7	6,1	6,2	5,8	6,4	6,2
3	8,0	7,5	7,9	7,5	7,9	7,8
4 et plus	9,7	8,8	10,1	9,6	9,9	9,8
<b>Statut professionnel du CM</b>						
Employeur	5,6	5,8	6,2	5,6	6,1	5,9
Indépendant	6,3	6,0	6,7	5,6	6,6	6,4
Salarié	6,4	5,9	6,0	5,5	6,6	6,0
Travailleur à la tâche	5,9	6,2	6,1	5,6	6,4	6,1
Apprenti non rémunéré	5,5	4,8	4,6	3,7	5,3	4,7
Travailleur familial	5,7	6,0	7,2	6,4	6,5	6,5
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	5,9	5,8	6,5	5,7	6,2	6,1
Primaire	6,1	5,7	6,0	5,6	6,1	5,9
Secondaire	6,3	5,6	5,7	5,2	6,1	5,7
Supérieur	6,2	5,3	5,6	5,3	6,0	5,6
<b>Etat matrimonial du CM</b>						
Célibataire	4,0	3,8	3,7	3,0	4,6	3,7
Marié	6,3	6,0	6,6	5,9	6,5	6,3
Divorcé	4,2	4,1	4,4	4,0	4,5	4,3
Veuf	5,2	3,8	4,9	4,5	4,3	4,3
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>5,7</b>	<b>6,2</b>	<b>5,4</b>	<b>6,1</b>	<b>5,9</b>

## I.6 Chef de ménage

### I.6.1 Taux de chefs de ménage

Le taux de chef de ménage dans une sous- population donnée est la proportion des chefs de ménage parmi ses membres. Cet indicateur mesure la prévalence du statut de chef de ménage et peut être assimilé à un risque ou une probabilité de devenir chef de ménage. Il permet ainsi une première appréhension des déterminants du statut de chef de ménage.

Selon les résultats présentés dans le tableau 14, la probabilité de devenir chef de ménage est plus élevée chez les hommes (26,4%) que chez les femmes (7,6%). Ce résultat illustre la tradition comorienne qui, en matière de responsabilisation familiale, réserve le titre de chef de ménage aux hommes, sauf dans certains cas exceptionnel (ménages devenus monoparentaux par divorce, veuvage ou migration de l'époux).

Un autre résultat important qui ressort est la relation positive qui semble exister entre l'âge du chef de ménage et la probabilité de devenir chef de ménage, pour le groupe d'âge 15-64 ans. En effet, plus l'âge augmente plus on a la chance d'accéder au titre de chef de ménage et ce jusqu'à 64 ans, quelle que soit l'île ou le milieu de résidence. Cependant, à partir de 64 ans, la probabilité de devenir chef de ménage diminue.

**Tableau 14 : Taux des chefs des ménages (en %) par âge et sexe selon l'île et le milieu de résidence**

Sexe/âge	Île			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
<b>Hommes</b>	<b>25,8</b>	<b>27,8</b>	<b>25,2</b>	<b>28,1</b>	<b>25,7</b>	<b>26,4</b>
Moins de 15 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-24	6,4	6,4	4,1	6,1	4,7	5,2
25-34	51,1	57,7	31,9	42,9	42,8	42,8
35-44	77,3	87,2	63,8	75,6	74,6	74,9
45-54	84,3	92,3	79,1	84,9	84,9	84,9
55-64	80,9	89,6	80,2	84,0	83,7	83,8
65 et plus	64,9	77,0	67,0	69,7	70,5	70,3
<b>Femmes</b>	<b>7,7</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>	<b>8,9</b>	<b>7,1</b>	<b>7,6</b>
Moins de 15 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-24	3,2	3,3	1,9	2,6	2,6	2,6
25-34	11,8	10,2	8,9	9,6	9,6	9,6
35-44	15,4	16,3	15,2	17,3	15,1	15,7
45-54	28,8	25,4	20,9	28,8	20,7	23,0
55-64	36,3	36,0	26,7	36,4	28,2	30,5
65 et plus	32,4	36,8	21,7	32,9	25,2	27,1
<b>Ensemble</b>	<b>17,0</b>	<b>17,6</b>	<b>16,3</b>	<b>18,4</b>	<b>16,3</b>	<b>16,9</b>
Moins de 15 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-24	4,7	4,7	3,0	4,3	3,6	3,8
25-34	31,0	31,9	20,0	25,6	25,2	25,3
35-44	47,6	51,6	38,9	47,4	43,9	45,0
45-54	57,3	59,6	47,9	56,2	51,8	53,1
55-64	61,5	64,4	53,5	60,3	57,0	57,9
65 et plus	49,6	56,9	43,7	50,1	47,8	48,3

Dans la société comorienne, comme d'ailleurs dans beaucoup de sociétés de l'Afrique subsaharienne, le mariage permet de gagner un rang social plus élevé. Il offre notamment les chances d'accéder à des responsabilités sociales de tous genres, en particulier l'autorité au niveau de la famille. A cet égard, il est plus attendu que les personnes qui étaient non célibataires aient plus de chances d'accéder au statut de chef de ménage que les célibataires. C'est ce que confirment les résultats du tableau 15 ci-après.

**Tableau 15 : Taux des chefs des ménages par âge et sexe (en %) selon l'état matrimonial**

Age/sexe	Etat matrimonial				Ensemble
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	
<b>Hommes</b>	<b>2,3</b>	<b>87,6</b>	<b>18,0</b>	<b>29,9</b>	<b>26,4</b>
Moins de 15 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-24	1,3	76,4	6,3	0,0	5,2
25-34	4,3	84,4	10,2	13,3	42,8
35-44	11,2	90,0	15,4	28,8	74,9
45-54	20,5	92,1	25,7	50,0	84,9
55-64	26,8	90,0	25,5	51,6	83,8
65 et plus	14,3	81,2	19,6	23,8	70,3
<b>Femmes</b>	<b>1,6</b>	<b>10,5</b>	<b>46,7</b>	<b>40,3</b>	<b>7,6</b>
Moins de 15 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-24	1,1	5,1	27,8	27,8	2,6
25-34	4,4	8,2	46,4	57,4	9,6
35-44	13,9	10,5	62,5	67,4	15,7
45-54	29,3	13,2	58,5	58,1	23,0
55-64	39,3	16,9	50,5	49,1	30,5
65 et plus	16,0	24,3	30,6	29,3	27,1
<b>Ensemble</b>	<b>2,0</b>	<b>46,2</b>	<b>39,0</b>	<b>39,6</b>	<b>16,9</b>
Moins de 15 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-24	1,2	16,1	24,5	23,3	3,8
25-34	4,4	36,2	33,9	49,1	25,3
35-44	11,7	48,5	45,2	63,3	45,0
45-54	22,3	54,4	50,6	57,7	53,1
55-64	30,3	62,4	45,2	49,2	57,9
65 et plus	15,0	65,3	28,2	28,9	48,3

### I.6.2 Profil démographique du chef de ménage

Le RGPH 2003 révèle que le statut du Chef de ménage prédomine dans le groupe d'âge 35-44 ans, tant au niveau général qu'en milieu rural, et quel que soit le sexe. Cependant, ce résultat est contrasté en milieu urbain car on observe que chez les femmes la majorité des chefs de ménage se situe dans le groupe d'âge 45-54 ans. Par ailleurs, comme il a été constaté précédemment (cf. tableau 15 ) les chefs de ménage sont majoritairement des personnes mariées.

**Tableau 16 : Répartition des chefs de ménages selon certaines caractéristiques sociodémographiques, le sexe et le milieu de résidence**

Caractéristiques sociodémographiques	Milieu Urbain			Milieu rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
<b>Age</b>									
15-24	4,6	6,5	5,0	3,3	7,0	4,1	3,7	6,8	4,4
25-34	21,0	16,0	19,8	18,6	16,9	18,2	19,3	16,6	18,7
35-44	31,2	20,9	28,7	27,2	20,8	25,8	28,4	20,9	26,7
45-54	20,3	22,5	20,9	20,7	19,2	20,3	20,6	20,3	20,5
55-64	12,8	17,2	13,9	15,2	16,9	15,6	14,5	17,0	15,1
65 et plus	10,1	16,8	11,7	15,0	19,1	15,9	13,5	18,4	14,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Etat matrimonial</b>									
Célibataire	5,2	7,2	5,7	1,7	4,0	2,2	2,8	5,0	3,3
Marié	92,2	42,4	80,2	97,1	47,1	86,2	95,7	45,6	84,4
Divorcé	2,2	31,8	9,4	0,8	30,1	7,2	1,3	30,6	7,9
Veuf	0,4	18,6	4,8	0,3	18,9	4,4	0,3	18,8	4,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### I.6.3 Profil socioéconomique des chefs de ménage

La répartition des chefs de ménages selon certaines caractéristiques socio économiques permet de faire un diagnostic des liens éventuels entre ces caractéristiques et le statut du chef de ménage. Il ressort du tableau 17 ci-après que la plupart des chefs de ménage sont des personnes exerçant des activités génératrices de revenus (ils sont indépendants ou salariés). En effet, l'accès à la responsabilité familiale et en particulier au titre de chef de ménage, ainsi que la pérennité de cette responsabilité dépendrait beaucoup du pouvoir économique de la personne qui exerce cette autorité.

Par ailleurs, on constate que la plupart des chefs de ménage sont des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction. A priori, il n'y a pas de relation attendue entre la variable niveau d'instruction et le statut de chef de ménage.

**Tableau 17: Répartition des chefs de ménages selon certaines caractéristiques Socio- économiques, le milieu de résidence et le sexe**

Caractéristiques socioéconomiques	Milieu Urbain			Milieu rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
<b>Statut d'activité</b>									
Employeur	2,9	2,1	2,8	2,2	1,1	2,0	2,4	1,4	2,3
Indépendant	36,4	48,7	37,8	57,3	67,6	58,5	51,1	61,9	52,3
Salarié	48,8	37,0	47,4	21,4	9,8	20,1	29,6	18,1	28,2
Travailleur à la tâche	7,6	2,5	7,0	7,3	2,5	6,7	7,4	2,5	6,8
Apprenti non rémunéré	0,4	0,6	0,4	0,3	0,6	0,3	0,3	0,6	0,3
Travailleur familial	3,9	9,2	4,5	11,6	18,5	12,4	9,3	15,7	10,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau d'instruction</b>									
Aucun	37,1	68,1	44,6	67,5	82,4	70,8	58,5	77,8	62,9
Primaire	19,4	10,7	17,3	15,3	9,6	14,0	16,5	10,0	15,0
Secondaire	30,6	17,6	27,4	14,2	7,3	12,7	19,1	10,6	17,1
Supérieur	13,0	3,5	10,7	3,0	0,7	2,5	6,0	1,6	5,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## I.7 Typologie des ménages

Le ménage comorien, comme tout ménage africain, se caractérise par son modèle relativement homogène de solidarité traditionnelle. Cette solidarité opérante, grâce à la structure et à la dimension des ménages, est une stratégie de survie des ménages pauvres. Cependant, plusieurs études faites sur les mutations sociales, en Afrique, montrent que ce modèle traditionnel disparaît, peu à peu, laissant place à de nouveaux types de famille notamment les familles nucléaires. La typologie des ménages sera appréhendée, ici, à travers la nucléarisation de la famille, la présence ou non d'un membre étranger au noyau familial du chef de ménage et la proportion d'étrangers à ce noyau .

### I.7.1 Lien de parenté avec le chef de ménage

Le lien de parenté avec le chef de ménage permet de caractériser un ménage suivant une approche à deux étapes. On peut, d'abord, examiner les liens de parenté des membres du ménage entre eux. On fait référence à la structure familiale, à la distribution des liens de parenté dans le ménage par rapport au chef de ménage ou à son conjoint. Cette première étape permet, ensuite, d'identifier le type familial du ménage, suivant la co-résidence ou non des conjoints et la présence ou non des enfants en son sein.

Les distributions selon les liens de parenté (cf. tableau 18 ) révèle une relative forte représentation, dans le ménage, des enfants du chef de ménage ou de son conjoint (fils ou fille), soit une proportion de 41,8%. Cette prédominance des membres du noyau du ménage semble être plus élevée à Ndzuwani par rapport aux deux autres îles. Par rapport à 1991 où ce chiffre était de 46,9%, il y a donc une baisse de la proportion des enfants du chef de ménage ou de son conjoint au sein du ménage.

En revanche, la représentation des personnes n'appartenant pas au noyau du ménage (chef de ménage, conjoints et les enfants du chef de ménage ou de son conjoint) aurait augmenté, passant de 25,2% en 1991 à 28,6% en 2003.

Quant aux personnes non apparentées au chef de ménage, elles représentent un très faible poids (3%). Ces résultats permettent de tirer deux conclusions.

D'une part, le faible taux des personnes hors noyau dans le ménage signifie que les ménages comoriens se forment essentiellement à partir des liens de consanguinité. D'autre part, il traduit une tendance à la nucléarisation familiale, surtout à Ndzuwani.

**Tableau 18 : Lien de parenté avec le CM selon l'île et le milieu de résidence**

Lien de parenté	Île			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
Chef de ménage	17,0	17,6	16,3	18,4	16,3	16,9
Conjoint du CM	13,5	13,7	11,7	13,0	12,6	12,7
Fils/fille	42,9	50,8	33,7	40,3	42,4	41,8
Beau parent du CM	8,2	5,6	13,9	7,5	10,8	9,9
Autre parent du CM	15,4	10,7	20,1	16,6	15,3	15,7
Non apparenté	3,0	1,5	4,3	4,2	2,6	3,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Par ailleurs, de l'observation de la structure par âge et sexe par lien de parenté, il ressort que les enfants du chef de ménage ou de son conjoint résidents dans le ménage sont presque âgés de moins de 24 ans (ils représentent 92,8% fils ou fille. Au delà de 25 ans, leur représentation devient très faible, voir nulle (au-delà de 44 ans).

**Tableau 19 : Répartition des résidents par âge et sexe selon le lien de parenté**

Sexe/âge	CM	Conjoint du CM	Fils/fille	Beau parent du CM	Autre parent du CM	Non apparenté	Ensemble
<b>Sexe</b>							
Hommes	77,4	2,6	52,0	49,3	49,9	58,4	49,6
Femmes	22,6	97,4	48,0	50,7	50,1	41,6	50,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Age</b>							
Moins de 10 ans	0,0	0,0	49,3	16,4	34,2	15,5	28,0
10-14	0,0	0,0	20,6	16,0	19,2	20,1	13,8
15-24	4,4	15,1	22,9	27,2	23,7	29,6	19,5
25-34	18,7	30,7	5,9	13,2	7,8	15,1	12,5
35-44	26,7	28,8	1,3	6,0	3,3	7,6	10,0
45-54	20,5	15,9	0,1	5,0	2,6	3,9	6,5
55-64	15,1	6,6	0,0	5,4	2,5	2,9	4,4
65 et plus	14,6	2,9	0,0	10,8	6,7	5,3	5,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## I.7.2 Les membres « hors noyau »

La référence au noyau familial du chef de ménage (formé du chef de ménage, de son conjoint et éventuellement de leur(s) enfant(s) non mariés), permet de mesurer le degré d'extension du ménage aux personnes étrangères au noyau familial du chef. Ces étrangers au noyau du chef sont dits « hors noyau ». Celui-ci peut amener à dénombrer les noyaux familiaux présents, comprenant chacun un ou plusieurs conjoints et éventuellement leur(s) enfant(s). La capacité ou l'intention d'accueillir d'autres personnes n'appartenant pas au noyau du ménage dépendrait entre autres du pouvoir économique et des caractéristiques socioculturelles du chef de ménage, notamment le niveau d'instruction qui est un indicateur du degré de modernisation culturelle. Cette modernisation aurait une influence sur les structures familiales notamment dans les pays d'Afrique. Elle contribuerait, en particulier, à la nucléarisation croissante de la famille dans ces pays africains.

Il ressort du RGPH 2003 que 28,6% des membres du ménage n'appartiennent pas au noyau du ménage (cf. tableau 20). Il y a une homogénéité, entre les milieux, du point de vue de l'accueil hors noyau. Cependant, la situation est variable d'une île à l'autre avec une plus grande présence de membres hors noyau dans les ménages de Ngazidja (38,3 %) que dans ceux de Mwali et surtout ceux de Ndzuwani 17,8%. Cela dénote une conception plus élargie de la famille à Ngazidja que dans les deux autres îles.

**Tableau 20 : Répartition des personnes par appartenance du ménage selon l'île et le milieu de résidence**

	Ile			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
Noyau	73,4	82,2	61,7	71,7	71,3	71,4
Hors noyau	26,6	17,8	38,3	28,3	28,7	28,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Parmi les membres « hors noyau » les hommes occupent plus de la moitié (cf. tableau 21) et la distribution suivant l'âge, montre que les enfants de moins de 10 ans et ceux âgés de 15 à 24 ans sont majoritaires (ils représentent respectivement 26% et 25,6%).

**Tableau 21 : Répartition des Personnes par âge et sexe selon d'appartenance du ménage**

Sexe/âge	Noyau	Hors noyau
<b>Sexe</b>		
Hommes	49,2	50,6
Femmes	50,8	49,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Age</b>		
Moins de 10 ans	28,8	26,0
10-14	12,1	18,2
15-24	17,1	25,6
25-34	13,4	10,4
35-44	12,2	4,7
45-54	7,7	3,6
55-64	4,7	3,6
65 et plus	4,0	8,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les distributions des membres du ménage par préfecture, selon l'appartenance au noyau du ménage (cf. tableau 22) permettent de localiser le phénomène de nucléarisation familiale au sein des îles.

Il apparaît que toutes les préfectures de Ndzuwani présentent des proportions des membres hors noyau moins élevées par rapport aux préfectures des deux autres îles (Mwali et Ngazidja). Au niveau de l'île de Ndzuwani, les préfectures de Nioumakélé et de Ouani présentent les taux des membres « hors noyau » les plus faibles (14,2% et 16,8% respectivement). Cette faible représentation des membres « hors noyau » dans la région de Nioumakélé traduirait une reticence des ménages de cette région d'élargir leur taille, ce qui peut s'expliquer par le faible niveau de vie des ménages de cette région par rapport aux autres préfectures de l'île mais également par la taille élevée des ménages nucléaires. Par contre, la restriction des ménages de la préfecture de Ouani serait attribuable au niveau d'instruction des chefs de ménages ( Ouani est l'une des régions de l'île où il y aurait plus de chef de ménage instruits) qui aurait une incidence sur les comportements familiaux relatifs à l'extension des ménages.

**Tableau 22 : Personnes hors noyau dans le ménage selon la préfecture**

<b>Ile</b>	<b>Préfecture</b>	<b>Noyau</b>	<b>Hors noyau</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Mwali</b>	Fomboni	72,2	27,8	100,0
	Nioumachoua	73,1	26,9	100,0
	Wanani	78,2	21,8	100,0
	<b>Ensemble</b>	73,4	26,6	100,0
<b>Ndzuwani</b>	Domoni	81,3	18,7	100,0
	Mutsamudu	79,2	20,8	100,0
	Nioumakéle	83,2	16,8	100,0
	Ouani	85,8	14,2	100,0
	Sima	80,3	19,7	100,0
	<b>Ensemble</b>	82,2	17,8	100,0
<b>Ngazidja</b>	Dembéni	60,5	39,5	100,0
	Foumbouni	58,8	41,2	100,0
	Koimbani	62,6	37,4	100,0
	Mbéni	64,2	35,8	100,0
	Mitsamiouli	59,5	40,5	100,0
	Moroni	63,6	36,4	100,0
	Ntsoudjini	60,3	39,7	100,0
	<b>Ensemble</b>	61,7	38,3	100,0
<b>Ensemble des trois îles</b>		<b>71,4</b>	<b>28,6</b>	<b>100,0</b>



### I.7.3 Type de ménage

Pour éclairer certaines réalités existantes aux Comores, on se propose d'examiner les types de ménage définis ci-dessous.

<b>Typologie des ménages</b>	<b>Définition/composition</b>
Non familial	Ménage comprenant le CM et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de tout autre membre de son noyau familial (conjoint et enfant).
Conjugal	Ménage comprenant le chef de ménage ainsi que son ou ses conjoints et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de ses enfants.
Monoparental	Ménage comprenant le chef de ménage, ses enfants et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de son ou ses conjoints.
Parental	Ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants et éventuellement d'autres personnes.

La société comorienne revêt une caractéristique commune à celles de l'Afrique subsaharienne : le réseau des relations familiales constitue un filet de sécurité pour les familles en général et les ménages en particulier. Cette solidarité familiale a imposé le type de ménage traditionnel qui est répandu dans l'ensemble des îles. Cependant, en raison des différences qui semblent exister entre les îles (surtout entre Ngazidja et les autres îles) en matière d'organisation et de gestion familiale on peut supposer que le type de ménage varie entre les îles. A cet égard, l'analyse de la typologie doit prendre en compte la dimension insulaire. Il est également intéressant de voir les disparités inter-prélectorales pour mieux éclairer les résultats observés au niveau de l'île.

En outre, le type de ménage peut également se distinguer par la taille du ménage ; par exemple la taille du ménage individuel est plus petite que celle du ménage traditionnel. Ainsi, il est important de faire une analyse de la typologie selon la taille du ménage.

#### I.7.3.1 Type de ménage, île et préfecture

Le type de ménage prédominant dans l'ensemble des trois îles (cf. tableau 23), est le ménage parental qui représente près de 60% de l'ensemble des ménages comoriens. Par rapport à 1991 où le type parental occupait 63,1% de l'ensemble des ménages, il y aurait donc une baisse de cette proportion. Le ménage non familial est peu répandu aussi bien au niveau global qu'au sein des trois îles et des préfectures. On note toutefois une prédominance de cette catégorie dans l'île de Ngazidja et plus particulièrement dans la préfecture de Moroni.

**Tableau 23 : Répartition des ménages par île et préfecture selon le type de ménages**

<b>Ile</b>	<b>Préfecture</b>	<b>Non familial</b>	<b>Conjugal</b>	<b>Monoparental</b>	<b>Parental</b>	<b>Total</b>
<b>Mwali</b>	Fomboni	8,0	14,5	15,3	62,2	100,0
	Nioumachoua	8,1	17,0	13,6	61,3	100,0
	Wanani	7,3	14,4	13,0	65,4	100,0
	<b>Total</b>	<b>7,9</b>	<b>15,1</b>	<b>14,5</b>	<b>62,5</b>	<b>100,0</b>
<b>Ndzuwani</b>	Domoni	7,7	13,1	15,7	63,5	100,0
	Mutsamudu	10,3	13,4	16,5	59,7	100,0
	Nioumakélé	7,5	10,5	14,8	67,2	100,0
	Ouani	6,2	12,0	12,6	69,2	100,0
	Sima	6,9	13,1	12,6	67,4	100,0
	<b>Total</b>	<b>7,7</b>	<b>12,4</b>	<b>14,4</b>	<b>65,5</b>	<b>100,0</b>
<b>Ngazidja</b>	Dembeni	10,2	19,6	14,8	55,5	100,0
	Foumbouni	8,9	18,2	16,9	56,0	100,0
	Koimbani	7,5	17,9	13,4	61,1	100,0
	Mbeni	7,6	16,2	15,0	61,2	100,0
	Mitsamiouli	10,4	18,0	17,4	54,2	100,0
	Moroni	17,0	17,8	16,4	48,9	100,0
	Ntsoudjini	10,4	15,6	15,9	58,1	100,0
	<b>Total</b>	<b>12,1</b>	<b>17,5</b>	<b>16,1</b>	<b>54,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble des trois îles</b>		<b>9,8</b>	<b>15,0</b>	<b>15,2</b>	<b>59,9</b>	<b>100,0</b>

### **I.7.3.2 Type de ménage et milieu de résidence**

En milieu rural, le ménage se forme généralement dans le cadre du mariage, à la différence du milieu urbain où on peut rencontrer différents modes de formations. Ainsi, les ménages ruraux, comparativement à ceux du milieu urbain, seraient, en majorité, formés du couple, des enfants et éventuellement d'autres personnes (le type parental). Le tableau 24 indique qu'effectivement ce type familial est beaucoup plus représenté en milieu rural (62%) qu'en milieu urbain (55%).

En revanche, les ménages formés par alliance, parfois même sans aucun lien cosanguin, sont des cas rarement observés en milieu rural ; ils seraient rencontrés le plus souvent en ville où la formation des ménages peut se faire en dehors du cadre du mariage (des regroupements par alliance parfois même sans lien cosanguin). En 2003, ces ménages représentent 13,9% en milieu urbain contre 8,1% en milieu rural. Par rapport en 1991 où la proportion des ménages de type non familial représente 13,4% en milieu urbain et 8,1% en milieu rural, il n'y aurait donc pas de variation.

**Tableau 24 : Répartition des ménages par type familial selon le milieu de résidence**

Type familial	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Non familial	13,9	8,1	9,8
Conjugal	15,1	15,0	15,0
Monoparental	16,0	14,9	15,2
Parental	55,0	62,0	59,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**I.7.3.3 Type de ménage et taille des ménages**

La relation qui existerait entre la taille du ménage et le type familial paraît logique dans la mesure où les types familiaux se différencient par la composition du ménage selon le lien de parenté avec le chef de ménage. Ainsi, le fait que les ménages de type parental soient de plus grande taille que ceux de type non familial, conjugal ou monoparental, cf tableau 26, n'est surprenant.

**Tableau 26 : Taille des ménages par le type de ménage selon l'île et le milieu de résidence**

Type familial	Ile			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
Non familial	2,8	2,7	3,2	2,7	3,2	3,0
Conjugal	4,3	3,6	5,0	3,9	4,7	4,4
Monoparental	5,7	5,1	5,8	5,4	5,6	5,5
Parental	6,9	6,6	7,4	6,7	7,1	7,0
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>5,7</b>	<b>6,2</b>	<b>5,4</b>	<b>6,1</b>	<b>5,9</b>

**I.8. Personnes dormant hors de l'habitation principale**

Les membres d'un ménage peuvent être répartis dans plusieurs unités d'habitations : la principale (où loge le chef de ménage) et les habitations secondaires incluant les *valas* au sens traditionnel de dortoir de garçons. L'intensité de ce phénomène peut être mesurée par la proportion de ceux qui ne dorment pas habituellement dans l'unité d'habitation principale du ménage où ils ont été recensés comme résidents partageant les repas du ménage au sein de la population résidente. On examine, ici, la variation inter-îles, entre les milieux de résidence, selon l'état matrimonial, le type de ménage et la taille du ménage tout en contrôlant le sexe et l'âge.

**I.8.1 Personnes dormant hors de l'habitation principale selon l'île et le milieu****I.8.1.1 Etude selon l'île, le sexe et l'âge**

Au niveau national, les données du recensement 2003 révèlent que 27,4% des résidents ne dorment pas dans l'unité d'habitation principale de leur ménage. On note une augmentation significative de la proportion des personnes dormant hors de l'habitation principale par rapport à 1991 où ce chiffre était de 15,5% .

Ce phénomène concerne les deux sexes et toutes les tranches d'âge, mais avec des différences notables. Ainsi, on observe une prévalence relativement élevée chez la population masculine (36,5% contre 18,4 % chez les femmes) et la tranche d'âge de 15-24 ans où le phénomène touche un peu moins de la moitié de cette population (48,7%). En effet, la tradition comorienne, fait qu'on attribue des unités d'habitation secondaires aux garçons (agés de 15 ans et plus) . Le transfert des filles et des enfants agés de moins de 15 ans dans les unités d'habitations secondaires dépend en grande partie de la capacité d'accueil des unités principales. En général, les filles et les enfants doivent dormir avec les parents dans les unités d'habitation principales.

Par ailleurs, on note des disparités inter-îles, le phénomène de « dortoirs hors habitation principale » étant plus observé à Ngazidja ( 32,1% dormant hors de l'unité d'habitation principale ) que dans les deux autres îles ( 27,9% à Mwali et 22,0% à Ndzuwani). Il y a donc un renversement de classement entre les îles du point de vue de ce phénomène, car en 1991 l'île de Mwali se plaçait en première position suivie de Ngazidja. A cet égard, Ngazidja présente un accroissement du taux des personnes dormant hors de l'habitation principale sur la période 1991-2003. Ndzuwani reste l'île où les unités d'habitation principales constituent les principaux dortoirs des habitants. En effet, le tableau 27 montre qu'à tous les âges, aussi bien chez les hommes que les femmes, les proportions de personnes dormant hors de l'habitation principale à Ndzuwani sont inférieures à celles des deux autres îles.

**Tableau 26 : Taux (en %) de personnes dormant hors de l'habitation principale du ménage par île et âge selon le sexe**

Ile	Groupe d'âge	Sexe		Ensemble
		Masculin	Féminin	
<b>Mwali</b>	Moins de 10 ans	21,6	17,6	19,7
	10-14	59,6	26,0	44,1
	15-24	81,9	23,9	52,3
	25-34	39,7	10,4	24,7
	35-44	13,7	5,8	9,9
	45-54	8,9	9,2	9,1
	55-64	13,2	13,3	13,3
	65 et plus	24,7	26,2	25,4
	<b>Ensemble</b>	<b>37,8</b>	<b>17,5</b>	<b>27,9</b>
<b>Ndzuwani</b>	Moins de 10 ans	13,5	10,3	11,9
	10-14	54,7	19,6	37,9
	15-24	78,1	19,5	46,6
	25-34	34,9	7,0	19,7
	35-44	7,7	3,0	5,3
	45-54	3,2	5,8	4,5
	55-64	5,2	11,8	8,3
	65 et plus	13,7	26,6	20,2
	<b>Ensemble</b>	<b>31,4</b>	<b>12,7</b>	<b>22,0</b>
<b>Ngazidja</b>	Moins de 10 ans	23,1	21,1	22,1
	10-14	49,4	29,4	39,6
	15-24	73,4	27,7	50,0
	25-34	55,5	18,5	36,3
	35-44	27,8	11,2	19,3
	45-54	14,9	16,6	15,8
	55-64	14,3	27,2	20,7
	65 et plus	22,6	42,6	32,9
	<b>Ensemble</b>	<b>40,8</b>	<b>23,6</b>	<b>32,1</b>
<b>Ensemble</b>	Moins de 10 ans	18,0	15,3	16,7
	10-14	52,4	24,8	39,1
	15-24	75,8	24,0	48,7
	25-34	46,7	13,4	29,1
	35-44	18,1	7,4	12,7
	45-54	9,7	12,2	11,0
	55-64	10,8	21,0	15,8
	65 et plus	19,7	36,7	28,3
	<b>Ensemble</b>	<b>36,5</b>	<b>18,4</b>	<b>27,4</b>

### I.8.1.2 Etude selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge

La configuration des structures par âge et sexe de la population dormant hors des unités d'habitation principales est la même en milieu urbain et rural. Cependant, on note, en milieu rural, un taux relativement plus élevé (28,9%) qu'en milieu urbain (23,6%) des personnes dormant hors d'habitation principale. Cet écart s'observe à tous les âges et quel que soit le sexe.

**Tableau 28 : Taux (en %) de personnes dormant hors de l'habitation principale du ménage par milieu de résidence et 'âge selon le sexe**

Milieu de résidence	Groupe d'âge	Sexe		Ensemble
		Masculin	Féminin	
<b>Urbain</b>	Moins de 10 ans	15,5	13,6	14,6
	10-14	41,6	21,3	31,7
	15-24	64,9	21,0	42,2
	25-34	41,4	11,1	25,6
	35-44	15,2	6,1	10,8
	45-54	8,5	8,3	8,4
	55-64	9,1	13,6	11,3
	65 et plus	16,5	25,1	21,1
	<b>Ensemble</b>	<b>32,1</b>	<b>15,2</b>	<b>23,6</b>
<b>Rural</b>	Moins de 10 ans	18,9	15,8	17,4
	10-14	56,2	26,1	41,7
	15-24	80,8	25,3	51,6
	25-34	49,3	14,5	30,8
	35-44	19,5	7,9	13,5
	45-54	10,2	13,7	12,0
	55-64	11,4	23,9	17,4
	65 et plus	20,7	40,4	30,6
	<b>Ensemble</b>	<b>38,2</b>	<b>19,7</b>	<b>28,9</b>
<b>Ensemble</b>	Moins de 10 ans	18,0	15,3	16,7
	10-14	52,4	24,8	39,1
	15-24	75,8	24,0	48,7
	25-34	46,7	13,4	29,1
	35-44	18,1	7,4	12,7
	45-54	9,7	12,2	11,0
	55-64	10,8	21,0	15,8
	65 et plus	19,7	36,7	28,3
	<b>Ensemble</b>	<b>36,5</b>	<b>18,4</b>	<b>27,4</b>

### **I.8.2 Personnes dormant hors de l'habitation principale et l'état matrimonial**

L'hypothèse selon laquelle le calendrier de vie hors de l'habitation principale du ménage suivrait celui des entrées et des sorties d'union sera, en partie analysée dans cette section. Suivant cette hypothèse, il serait intéressant de classer la population en deux groupes seulement : les personnes en mariage (mariés) et les non-mariés (célibataires, divorcés et veufs).

Cependant, en raison des différences qui peuvent exister entre célibataires, divorcés et veufs on se propose d'examiner, de façon détaillée, l'intensité du phénomène dans tous les groupes. Il en ressort du Tableau 29 ci-après que les personnes dormant hors des unités d'habitation principales sont surtout des personnes non-mariées : célibataires (54,4%), divorcés (40,7%) et veufs (38%). On remarque en plus que, quelque soit l'état matrimonial de l'individu,

l'intensité du phénomène est plus élevée dans la population masculine que dans la population féminine.

**Tableau 29 : Taux (en%) de personnes dormant hors de l'habitation principale du ménage par sexe et âge selon l'état matrimonial**

Age/sexe	Etat matrimonial				Ensemble
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé (e)	Veuf (ve)	
<b>Hommes</b>	<b>74,5</b>	<b>7,9</b>	<b>66,8</b>	<b>53,7</b>	<b>36,5</b>
Moins de 10 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0
10-14	61,0	0,0	0,0	0,0	52,4
15-24	79,0	15,8	76,1	85,7	75,8
25-34	81,3	10,3	75,6	76,7	46,7
35-44	71,7	6,0	71,8	64,4	18,1
45-54	55,6	4,3	60,6	39,7	9,7
55-64	47,4	6,2	60,6	40,9	10,8
65 et plus	56,8	13,1	59,8	55,1	19,7
<b>Femmes</b>	<b>28,2</b>	<b>9,0</b>	<b>31,2</b>	<b>36,8</b>	<b>18,4</b>
Moins de 10 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	15,3
10-14	25,8	37,4	16,7	0,0	24,8
15-24	28,3	12,4	34,3	41,7	24,0
25-34	32,4	7,4	28,9	21,7	13,4
35-44	33,5	4,7	21,4	21,3	7,4
45-54	31,4	8,0	26,3	25,5	12,2
55-64	31,1	13,8	30,7	31,3	21,0
65 et plus	40,4	25,2	41,7	43,6	36,7
<b>Ensemble</b>	<b>54,4</b>	<b>8,5</b>	<b>40,7</b>	<b>38,0</b>	<b>27,4</b>
Moins de 10 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7
10-14	44,0	37,4	16,7	0,0	39,1
15-24	55,8	12,9	40,7	48,8	48,7
25-34	65,8	8,4	45,1	32,1	29,1
35-44	63,9	5,3	39,9	26,0	12,7
45-54	50,7	6,1	34,5	26,3	11,0
55-64	42,7	9,0	37,0	31,8	15,8
65 et plus	49,5	16,5	45,7	44,6	28,3

### I.8.3 Personnes dormant hors de l'habitation principale, la taille et la Typologie du ménage

L'extension des unités d'habitation du ménage par des unités secondaires et « vala » dépend de la capacité d'accueil de l'unité d'habitation principale. A cet égard, la taille du ménage serait une variable très influente sur la proportion des personnes dormant hors de l'unité d'habitation principale. On s'attend à ce que ce taux augmente avec la taille, les ménages étant a priori moins exposés au phénomène étudié que ceux de grande taille. Le tableau 30 ci-après montre qu'effectivement le taux des personnes dormant hors de l'habitation principal croît rapidement avec la taille du ménage. Il est de 60% pour les ménages de 16 personnes et plus contre 6,3% pour les ménages ayant moins de trois personnes.

**Tableau 30: Taux (en %) de personnes dormant hors de l'habitation principale du ménage par taille du ménage selon l'île et le milieu de résidence**

	Île			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
<b>Taille du ménage</b>						
1-3	7,6	6,5	6,0	5,3	7,0	6,3
4-6	20,3	16,3	19,6	16,8	18,7	18,1
7-10	30,9	25,6	35,0	28,0	31,4	30,6
11-15	40,6	36,3	48,6	38,6	46,2	44,2
16 et plus	47,9	54,0	61,2	53,9	61,5	60,0
<b>Ensemble</b>	<b>27,9</b>	<b>22,0</b>	<b>32,1</b>	<b>23,6</b>	<b>28,9</b>	<b>27,4</b>

## II. HABITAT

Cette partie analyse les caractéristiques principales du logement des ménages comoriens tout en les comparant à celles observées en 1991. Ainsi, on examine le niveau de confort du logement à travers la nature des matériaux de construction du logement, la disponibilité de certains aménagements et équipements du logement. Ces éléments peuvent servir d'indicateurs pour la situation socio-économique du ménage qui influe, pour une large part, sur la salubrité de l'habitat et donc sur l'état de santé des membres du ménage.

### II.1 Répartition des unités d'habitation selon le milieu de résidence et l'île

La répartition des unités d'habitation est différente dans les trois îles. On note (cf le tableau 30) une prédominance des unités d'habitation principales par rapport aux unités secondaires à Ndzuwani et Mwali. Par contre, à Ngazidja, la proportion des unités secondaires est relativement plus élevée.

Par ailleurs, on note des différences en terme d'unités d'habitation entre les milieux de résidence. La proportion des unités d'habitation principales en milieu urbain (65,6%) est relativement plus importante qu'en milieu rural (59%). En revanche, les unités d'habitation secondaires sont plutôt prédominantes en milieu rural qu'en milieu urbain surtout à Ngazidja. Ce classement des unités secondaires selon le milieu se conforme bien à celui obtenu avec le taux des personnes dormant hors de l'habitation principale. Et comme, il y a une relation entre la taille du ménage et le taux de personnes dormant hors de l'habitation principale, on en déduit que l'extension, entre le milieu urbain et rural, des unités habitation des ménages en unités secondaires et « vala » serait en grande partie due au différentiel de tailles des ménages entre urbain et rural.



**Tableau 30 : Répartition des unités d'habitation par île selon le type d'habitat**

Milieu de résidence	Ile	Unités Principales	Unités Secondaires	Total			
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Urbain	Mwali	2857	67,0	1404	33,0	4261	100,0
	Ndzuwani	10897	65,4	5759	34,6	16656	100,0
	Ngazidja	11380	65,4	6010	34,6	17390	100,0
	<b>Total</b>	<b>25134</b>	<b>65,6</b>	<b>13173</b>	<b>34,4</b>	<b>38307</b>	<b>100,0</b>
Rural	Mwali	2388	64,9	1289	35,1	3677	100,0
	Ndzuwani	26760	68,0	12596	32,0	39356	100,0
	Ngazidja	28285	52,1	26016	47,9	54301	100,0
	<b>Total</b>	<b>57433</b>	<b>59,0</b>	<b>39901</b>	<b>41,0</b>	<b>97334</b>	<b>100,0</b>
Ensemble	Mwali	5245	66,1	2693	33,9	7938	100,0
	Ndzuwani	37657	67,2	18355	32,8	56012	100,0
	Ngazidja	39665	55,3	32026	44,7	71691	100,0
	<b>Total</b>	<b>82567</b>	<b>60,9</b>	<b>53074</b>	<b>39,1</b>	<b>135641</b>	<b>100,0</b>

## II.2 Évolution du nombre d'unités d'habitation entre 1980 et 2003

Dans l'ensemble des trois îles, on dénombre en 2003, 135641 unités d'habitation occupées dont la majorité (60,9%) sont des unités d'habitation principales. Par rapport à 1991, il y a un accroissement de 15,5% des unités d'habitation, mais cette augmentation reste largement inférieure à celle observée pour la période 1980- 1991 qui était 47,1%.

Le fait que les unités principales soient plus répandues que les unités secondaires est une situation tout à fait normale quand on sait que le « vala », type d'habitation habituellement réservé aux jeunes garçons entrant dans leur adolescence, constitue, en général, l'unité d'habitation secondaire. Les « valas » répondent, entre autres, au besoin d'éviter la promiscuité des filles et des garçons dans des unités d'habitation principales où le nombre de pièces est souvent limité (2-3 pièces en moyenne).

Cette progression constatée d'unités secondaires (soit 14,3% entre 1991 et 2003) et par conséquent, des « valas » entre 1980 et 2003 devrait constituer un sujet de préoccupation pour toutes les structures chargées de l'encadrement de la jeunesse, quand on sait l'importance de cette tranche de la population tant sur la charge démographique qu'elle constitue, sur sa vulnérabilité que sur le rôle qu'elle jouera dans le développement futur du pays. En fait, cette situation peut appeler à plusieurs interrogations non moins importantes. Ce développement de « dortoirs » pour les jeunes garçons, qui, une fois sortie du toit familial échappent à certains contrôles ou encadrements de leurs parents, serait-il un indicateur d'émancipation. Pourrait-il aussi être compris comme une source de développement de la délinquance juvénile.

**Tableau 31 : Evolution du nombre d'unités d'habitation occupées par type D'habitation**

Type d'habitation	1980	1991	2003
Unités principales	61 671	71 045	82567
Unités secondaires	18 182	46 422	53074
Total	79 853	117 468	135641
Taux d'accroissement (%)	-	47,1	15,5

### II.3 Occupation des unités d'habitation

#### II.3.1 Statut d'occupation des unités d'habitation

Pour examiner le statut d'occupation des unités d'habitation on a retenu, dans le recensement, cinq modalités: locataire, propriétaire, location terre, occupant à titre gracieux et logement de fonction. En général, plus de 80 % des unités d'habitation principales occupées appartiennent aux ménages qui les occupent., tant au niveau national et que des îles : elles sont un peu moins de 89% au niveau national, 88,2% à Mwali, 93% à Ndzuwani et 83,8% à Ngazidja.

Les unités d'habitation principales occupées à titre de location ne représentent que 4,1%. Cependant, il y a des différences notables entre la Ngazidja et les autres îles, le statut de locataire est plus répandu que dans les deux autres îles, ce qui paraît tout à fait normal dans la mesure où la demande des logements à louer sont essentiellement localisés à Moroni dans les capitales et surtout dans l'agglomération de Moroni à Ngazidja.

**Tableau 32 : Répartition (en %) des unités d'habitation par île selon le statut d'occupation et le type d'habitat.**

Statut d'occupation	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Ensemble	
	U.H.P	U.H.S	U.H.P	U.H.S	U.H.P	U.H.S	U.H.P	U.H.S
Propriétaire	88,2	78,5	93,0	80,5	84,9	83,8	88,8	82,4
Locataire	1,6	0,6	1,1	2,5	7,2	3,7	4,1	3,1
Location terre	0,3	0,5	0,3	0,4	3,4	1,6	1,8	1,1
Gracieux	9,6	19,4	5,5	14,8	3,7	10,3	4,9	12,4
Fonction	0,3	0,5	0,2	1,2	0,8	0,2	0,5	0,6
Autre	0,0	0,4	0,0	0,5	0,0	0,4	0,0	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Nombre</b>	<b>5245</b>	<b>2693</b>	<b>37657</b>	<b>18355</b>	<b>39665</b>	<b>32026</b>	<b>82567</b>	<b>53074</b>

Par ailleurs, parmi les logements occupés à titre de location le montant du loyer est moins de 10000 francs comoriens pour un peu plus de 76% des unités d'habitation. Cette proportion est plus élevée, en milieu rural qu'en milieu urbain, et plus à Mwali que dans les deux autres îles.

Ce qui correspond à l'échelle de revenu entre ces différents milieux et entités.

**Tableau 33 : Répartition (en %) des unités d'habitation par île et milieu de résidence selon le loyer mensuel (en francs comoriens)**

Montant du loyer	ILE			Milieu de résidence		Total
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
< 10 000	81,0	69,8	77,4	75,8	82,3	76,4
10 000 - 49 999	11,0	27,3	17,3	19,4	10,5	18,6
50 000 - 199 999	6,0	1,8	3,9	3,7	3,0	3,7
200 000 ou plus	2,0	1,1	1,4	1,1	4,3	1,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### II.3.2 Taille des unités d'habitation

La composition en pièces des unités d'habitation et leur peuplement (en nombre de personnes) permet d'apprécier la capacité d'accueil des unités d'habitation et la densité de peuplement. Cette densité de peuplement mesurée par l'indice de peuplement (le nombre moyen de personnes par pièce) donne une indication sur la promiscuité dans le logement. A cet égard, la littérature (1) en la matière nous renseigne qu'une catégorisation d'unités d'habitation (ou de ménages) en trois classes (2), selon l'indice de peuplement peut être faite.

Il ressort de données de RGPH2003 que l'habitation comorienne est généralement composée de deux pièces qui sont occupées en moyenne par trois personnes. Ainsi, en moyenne deux personnes occupent une pièce, ce qui indique qu'au niveau national, les unités d'habitation sont normalement peuplées. On observe, néanmoins, que cette densité de peuplement diffère légèrement d'un type d'habitat à l'autre. A cet égard, les unités d'habitation principales sont densément plus peuplées.

**Tableau 34 : Nombre moyen de pièces à usage d'habitation et nombre moyen de personnes par unité d'habitation occupée par île selon le type d'habitat**

Ile	Unité principale		Unité secondaire		Ensemble	
	Pièces	Personnes	Pièces	Personnes	Pièces	Personnes
Mwali	2,1	4,6	1,4	1,8	1,9	3,5
Ndzuwani	1,9	4,6	1,3	1,9	1,7	3,6
Ngazidja	2,5	4,2	1,7	2,1	2,1	3,2
<b>Ensemble</b>	<b>2,2</b>	<b>4,4</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>3,4</b>

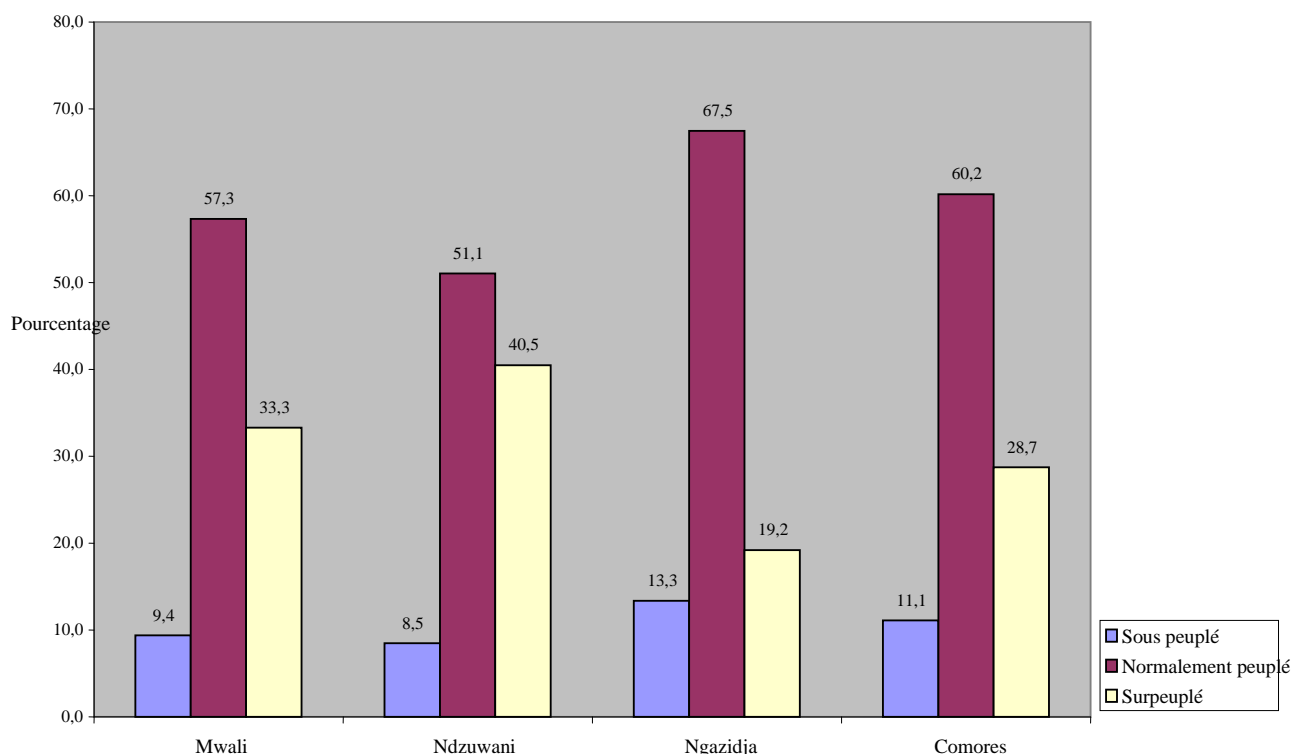
1 cf. Rapport de l'Enquête Sénégalaise auprès des Ménages de 1994.

2. - Souspeuplé : indice de peuplement < 1 ; - Normalement peuplé : 1 <= indice de peuplement >= 2 ;

- Surpeuplé : indice de peuplement > 2.

Le graphique 1 ci-après visualise la répartition des unités d'habitation selon les trois classes de peuplement (sous-peuplé, normalement peuplé et surpeuplé). Il en ressort que la majorité des unités d'habitation (60%) est normalement peuplée. En général une pièce est occupée par une ou deux personnes. Mais ce peuplement normal est plus répandu à Ngazidja que dans les deux autres îles. L'île de Ndzuwani présente le taux du peuplement le plus élevé (pour 40% des unités d'habitation une pièce est occupée par plus de trois personnes).

**Graphique 1 : Densité de peuplement du logement par île**



Par ailleurs, l'étude de la dynamique de la composition pièces des unités d'habitation, à travers les résultats des trois recensements généraux RGPH 1980, RGPH 1991 et RGPH 2003 (cf tableau 35) montre que le nombre moyen de pièces de l'habitation comorienne, ainsi que le nombre moyen de personnes ont diminué de 1980 à 2003. En conséquence, le nombre de personnes par pièce aurait resté presque inchangé

**Tableau 35 : Evolution du nombre moyen de pièces et du nombre moyen de personnes par unité d'habitation par île.**

Île	1980		1991		2003	
	Pièces	Personnes	Pièces	Personnes	Pièces	Personnes
Mwali	2,3	4,8	2,1	4,8	1,9	3,5
Ndzuwani	2,2	5,6	2,0	5,4	1,7	3,6
Ngazidja	2,7	5,0	2,6	4,9	2,1	3,2
<b>Ensemble</b>	<b>2,5</b>	<b>5,2</b>	<b>2,3</b>	<b>5,1</b>	<b>1,9</b>	<b>3,4</b>

Source RGPH 1980,1991,2003

## II.4 Matériaux de construction des unités d'habitation

La nature des matériaux des murs, du toit et du sol d'une habitation est une caractéristique qui permet d'apprécier le niveau de vie du ménage qui l'occupe. Aux Comores, comme examiner précédemment sont propriétaires de leurs habitations des ménages (plus de 80%), en d'autres termes, le Comorien s'implique beaucoup lui-même dans la construction de son logement. Le choix des matériaux de construction, entre autres, est dépendant des moyens réels dont dispose le propriétaire. Pour cette raison, l'examen des matériaux de construction qui compose les murs, le toit et le sol est important.

### II.4.1. Matériaux de construction des murs

Aux Comores, les matériaux généralement utilisés pour la construction des murs sont les feuilles de cocotier tressées, les planches, la pierre et le pisé (argile moulée avec de la paille et du bambou pendant la construction à l'aide de branches) ainsi que des matériaux plus modernes tels que le ciment (parpaing et béton) et les tôles. Au recensement de 2003, les caractéristiques suivantes sont retenues pour les murs : dur (parpaing, béton), bois (planche), pisé, feuilles et tôle.

#### II.4.1.1 Situation au niveau national

Une grande partie des unités d'habitation comoriennes (35,5%) ont leurs murs construits en dur. Les feuilles qui représentent 29,5% des unités d'habitation et la tôle, 23,6%, viennent respectivement en deuxième et troisième positions. Cependant, la nature des murs diffère d'un type d'habitat à l'autre. Ainsi, on note que la construction en dur des murs concerne surtout les unités d'habitation principales (40,3% des unités d'habitations principales ont leurs murs en dur). Par contre les unités d'habitation secondaires ont, pour la plupart, leurs murs construits en feuilles de cocotier, cette catégorie représentent 36,5% des unités d'habitation secondaires, ce qui englobe 35% de la population.

Cette situation est très préoccupante quand les résultats du RGPH 2003 ( voir tableau 26) nous indiquent que plus de 16% des enfants de moins de 10 ans et 39% de ceux âgés de 10-14 ans vivent dans les unités d'habitation secondaires. Par ailleurs, on note que le bois est un matériau très peu utilisé par les comoriens dans la construction des murs de leurs logements.

**Tableau 36 : Répartition (en %) des unités d'habitation occupées et de la population selon le type de l'unité d'habitation et les matériaux de construction des murs.**

Nature du mur	Unité principale		Unité secondaire		Ensemble	
	Unité d'habitation	Population	Unité d'habitation	Population	Unité d'habitation	Population
Dur	40,3	41,0	28,0	27,8	35,5	37,8
Tôle	25,8	25,0	20,2	22,8	23,6	24,5
Bois	1,5	1,4	2,2	2,2	1,8	1,6
Pisé	7,4	7,7	13,0	12,0	9,6	8,7
Feuilles	25,0	24,9	36,5	35,2	29,5	27,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>82567</b>	<b>417929</b>	<b>53074</b>	<b>157731</b>	<b>135641</b>	<b>575660</b>

La nature des murs au niveau des trois îles est variable. Elle est dépendante tant du niveau de vie des ménages que de l'environnement naturel. L'absence de forêt dans une région ne permet pas aux ménages souhaitant un habitat moins coûteux de faire une construction en bois. L'abondance des cocotiers dans une zone serait un facteur d'incitation pour les ménages pauvres de contruire majoritairement en feuilles de cocotiers. Il est à signaler, de surcroît, que l'argile est un matériau de construction qui est plus rencontré dans des régions que dans d'autres.

#### II.4.1.2 Situation aux niveaux des îles

Pour ces raisons, il est attendu qu'il y ait des différences inter-îles, en matière de matériaux de construction des logements, notamment des murs. En 2003, à Mwali plus de la moitié des unités d'habitation principales (56,5%) sont construites en pisé (argile moulée avec de la paille et du bambou pendant la construction à l'aide de branches) tandis qu'à Ndzuwani la construction des murs en dur est la plus répandue (46,8%) et les feuilles de cocotiers occupent la deuxième position. A Ngazidja où les cocotiers seraient moins répandus et l'argile rare comparativement aux deux autres îles, la tôle est le matériau le plus utilisé pour la construction des murs.

#### II.4.1.3 Evolution entre 1991 et 2003

Par ailleurs, il y aurait des améliorations faites en la matière pour la période 1991-2003. Au niveau national, le taux d'utilisation des matériaux en dur (parpaing et béton) pour la construction des murs a considérablement augmenté en passant de 30,1% à 40,3% entre 1991 et 2003, au détriment de l'utilisation des feuilles de cocotiers dont le taux d'utilisation est passé pour la même période de 42,5% à 25%. Ces efforts positifs sont également faits au niveaux des îles car la proportion des unités d'habitation construites en matériaux moins solides (bois, pisé, feuilles et mixte) a diminué dans les trois îles. A ce niveau, il convient de souligner qu'avec une diminution de cette proportion de plus de 60% à Ngazidja il y a eu, dans cette île, des efforts particulièrement énormes en matière de construction de logement en dur et en tôle.

**Tableau 37 : Répartition des unités d'habitation principales selon les matériaux de construction des murs, en 1991 et 2003.**

Nature du mur	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Ensemble	
	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003
Dur	16,5	21,3	34,6	46,8	27,7	36,5	30,1	40,3
Tôle	2,5	2,1	1,8	4,4	36,6	49,5	19,0	25,8
Bois		1,5		1,3		1,7	0,8	1,5
Pisé	81,0	56,5	63,6	8,0	35,7	0,4	5,8	7,4
Feuilles		18,5		39,5		11,9	42,5	25,0
Mixte		-		-		-	1,8	-
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Nombre	4317	5245	31490	37657	35238	39665	71045	82567

## II.4.2 Matériaux de construction du toit

Les toits des habitations comoriennes sont généralement en matière végétale (paille ou feuilles de cocotiers), en tôle, en béton armé ou en béton traditionnel (sorte de mélange de pierres, de chaux et de sable). Les autres matériaux de construction sont très peu utilisés.

### II.4.2.1 Situation au niveau national

La tôle couvre les toits de 47,3% des unités d'habitation des Comores et se positionne loin devant la paille et le béton armé qui représentent, chacun 24% des unités d'habitation. Les autres matériaux, y compris le béton traditionnel, sont très peu utilisés. La construction du toit diffère d'un type d'habitat à l'autre ; la paille est beaucoup plus utilisée dans la construction des toits des unités d'habitations secondaires que dans les unités principales.

**Tableau 38 : Répartition (en %) des unités d'habitation occupées et de la population selon le type de l'unité d'habitation et les matériaux de construction des toits.**

Nature du toit	Unité principale		Unité secondaire		Ensemble	
	Unité d'habitation	Population	Unité d'habitation	Population	Unité d'habitation	Population
Béton armé	27,3	30,2	18,2	21,7	23,7	25,6
Béton traditionnel	2,0	2,2	1,7	1,9	1,9	2,0
<b>Tôle</b>	47,4	<b>48,4</b>	47,3	<b>48,6</b>	47,3	<b>46,9</b>
Paille	20,7	17,0	29,1	24,6	24,0	22,7
Autre	2,5	2,2	3,7	3,2	3,0	2,8
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Nombre</b>	<b>82567</b>	<b>417929</b>	<b>53074</b>	<b>157731</b>	<b>135641</b>	<b>575660</b>

### II.4.2.2 Situation aux niveaux des îles et des milieux

Il existe, en 2003 (cf tableau 39), des disparités inter-îles et selon les milieux de résidence, du point de vue de la construction des toits des habitations principales. Il en ressort que les toits de la plupart des unités d'habitation principales de l'île de Mwali (62,2%) sont en paille. Au niveau de l'île de Ndzuwani, c'est le béton armé qui est relativement prédominant ; il est suivi de la paille. Par contre, à Ngazidja, la tôle couvre la majorité des toits des unités d'habitation principales (70,2%). Le béton armé se positionne en deuxième place et la paille qui vient en troisième position représente seulement 15%. Entre milieux urbain et rural, même si la tôle paraît la plus utilisée dans ces deux milieux, on enregistre également des différences. Le béton armé est plus utilisé dans la construction des toits en milieu urbain (37,1%) qu'en milieu rural où il concerne 23% des unités d'habitation principales.

### II.4.2.3 Evolution entre 1991 et 2003

L'analyse des données des recensements de 1991 et 2003 révèle que l'évolution en matière de construction de toits est favorable aux toits en béton (béton armé), au détriment de la paille et ce dans l'ensemble des trois îles, quelque soit le milieu de résidence. La tôle qui est un matériau plus solide que la paille et qui marque un certain confort suit la même tendance.

**Tableau 39 : Répartition (en %) des unités d'habitation principales par île selon les matériaux du toit, en 1991 et 2003.**

Matériaux	Ile						Milieu de résidence				Ensemble	
	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Urbain		Rural		1991	2003
	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003		
Béton armé	3,3	9,2	22,3	36,0	7,7	21,4	23,2	37,1	10,7	23,0	13,9	27,3
Béton tradit.	0,8	0,7	3,1	2,9	2,4	1,4	4,4	3,9	2	1,2	2,6	2,0
Tôle	15,1	18,3	15,3	27,6	60,4	70,2	37,9	41,7	37,5	49,9	37,7	47,4
Paille	79,5	62,2	55,2	30,0	28,7	6,3	32,8	15,2	47,3	23,2	43,5	20,7
Autre	1,3	9,6	4,1	3,5	0,8	0,7	1,6	2,1	2,5	2,7	2,3	2,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>4317</b>	<b>5245</b>	<b>31490</b>	<b>37657</b>	<b>35238</b>	<b>39665</b>	<b>18422</b>	<b>25134</b>	<b>52623</b>	<b>57433</b>	<b>71045</b>	<b>82567</b>

### II.4.3. Matériaux de construction du sol

La nature du sol des habitations constitue non seulement un élément de confort mais également un facteur important pour l'hygiène des personnes qui les occupent. Quatre modalités ont été retenues dans le recensement de 2003, comme dans celui de 1991 à savoir, Ciment, Terre/gravillon/sable, Carreaux, Autres.

#### II.4.3.1 Situation au niveau national

En général, les sols sont construits en ciment (56,8%) ou en terre battue/gravillon/sable (38,2%) (Cf tableau 40). Ces derniers matériaux sont beaucoup plus utilisés dans la construction des sols des unités d'habitation secondaires par rapport aux unités d'habitation principales. On note que le carreau qui constitue le symbole d'une certaine aisance couvre 3,3% des sols des habitations.



Tableau 40 : Répartition (en %) des unités d'habitation occupées et de la population selon le type de l'unité d'habitation et la nature du sol

Nature du sol	Unité principale		Unité secondaire		Ensemble	
	Unité d'habitation	Population	Unité d'habitation	Population	Unité d'habitation	Population
Ciment	57,3	60,4	55,4	57,1	56,7	56,8
Terre/gravillon/sable	36,9	31,5	40,8	37,2	38,2	37,8
Carreaux	4,3	6,3	1,9	3,7	3,3	3,7
Autre	1,5	1,8	1,9	2,1	1,7	1,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>82567</b>	<b>417929</b>	<b>53074</b>	<b>157731</b>	<b>135641</b>	<b>575660</b>

#### II.4.3.2 Situation aux niveaux des îles

Comme au niveau national, le matériau « modeste », terre/gravillon/sable, est le plus utilisé dans les trois îles ; mais on note des disparités entre les îles. Ce matériau est plus répandu à Mwali (56,4%) qu'à Ndzuwani (48,7%) et Ngazidja où il concerne seulement 22,4% des unités d'habitation. En revanche, le ciment est beaucoup plus utilisé à Ngazidja dans la construction des sols qu'à Ndzuwani et Mwali.

#### II.4.3.3 Evolution entre 1991 et 2003

L'évolution, en la matière, est la tendance à une construction de sols plus modernes qu'auparavant. En effet, la proportion des unités d'habitation principales dont les sols sont construits en ciment a augmenté entre 1991 et 2003, tant au niveau national que dans les trois îles. Par contre, pour terre/gravillon/sable la tendance est plutôt à la baisse.

Tableau 41 : Répartition (en %) des unités d'habitation principales par île selon la nature du sol, en 1991 et 2003

Nature du sol	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Ensemble	
	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003
Ciment	18,8	41,2	32,2	46,9	47,2	70,0	38,8	56,3
Terre/gravillon/sable	67,4	56,4	64,7	48,7	47,1	22,4	56,2	36,9
Carreaux	0,8	1,6	1,2	2,8	2,1	6,0	1,6	4,3
Autre	13,0	0,8	1,9	1,6	3,6	1,6	3,4	1,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>4317</b>	<b>5245</b>	<b>31490</b>	<b>37657</b>	<b>35238</b>	<b>39665</b>	<b>71045</b>	<b>82567</b>

## II.4.4 Qualité du logement

L'examen de la configuration du logement à travers les matériaux de construction des murs, toit et sol a permis d'apprécier la qualité des habitations. Néanmoins, cette observation reste séparée pour chaque éléments constitutif de l'habitation et ne donne pas une vue synthétique de la qualité du logement. Une synthèse des caractéristiques précédemment observées (matériaux de construction des murs, toits et sols) à l'aide d'une variable à deux modalités (3) : 1- logement précaire ; 2- logement non précaire permet de voir la qualité de l'unité d'habitation prise dans son ensemble (mur, toit et sol). Ainsi, cette variable prend en compte les matériaux de construction du mur, du toit et du sol. Un niveau de précarité de l'unité d'habitation est défini pour ces trois éléments comme suit :

- murs : bois, pisé ou feuilles ;
- toiture : paille ou autres(non beton) ;
- sol : terre/ gravillon/sable ou autres.

On définit ainsi le logement précaire, celui qui a au moins deux de ces trois handicaps. Le logement non précaire aura seulement un ou aucun handicap. Dans l'ensemble des trois îles, plus de 31,3% des unités d'habitation principales sont précaires. Cette précarité de l'habitat est variable selon l'île. Ainsi, on observe que la grande partie (73,2%) des habitations de l'île de Mwali sont précaires. Ce taux de précarité est relativement faible à Ngazidja (10,8%), du fait surtout de l'utilisation de la tôle et les murs par rapport à Ndzuwani où on a 46,9% des habitations précaires. La précarité de l'habitat touche plus le milieu rural que le milieu urbain (cf tableau 42)

**Tableau 42 : Répartition des unités d'habitation principales selon leur qualité**

Qualité du logement	Ile			Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural	
Précaire	73,2	46,9	10,8	21,2	35,7	31,3
Non précaire	26,8	53,1	89,2	78,8	64,3	68,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

---

3- Cf. PNUD, 2000, « La pauvreté aux Comores : concepts, mesure et analyse », Organisation Internationale du Travail.

## **II.5 Équipement et aménagement du logement**

### **II.5.1. Mode d'approvisionnement en eau**

L'eau potable est indispensable pour une santé. Une eau insalubre favorise le développement plusieurs maladies comme la thyphoïde, le cholera, le paludisme etc. Ainsi, la question de l'eau tant en terme d'accès que de qualité préoccupe aussi bien les acteurs nationaux qu'internationaux.

La communauté internationale à travers les agences des nations unies spécialisées, telles que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'ONU-Habitat, œuvre, depuis plusieurs décennies, pour l'accès de tous à une eau potable. Cet engagement a été réitéré en 2000, lors du Sommet du Millénaire, en accordant encore de plus, à la question de l'eau, une place importante dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ainsi, « réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable » a été retenu comme une cible du septième objectif, « assurer la durabilité des ressources environnementales ».

La loi-cadre N° 94-37/AF, relative à l'environnement, promulguée en 1994 portant code de l'eau constitue le cadre juridique tant pour la gestion et l'utilisation de l'eau que pour l'exécution des plans d'action en la matière. Cette loi reconnaît notamment le droit pour la population d'avoir accès à une eau potable pour la consommation.

#### **II.5.1.1 Situation au niveau national**

Plusieurs modes d'approvisionnement en eau pour usage domestique sont utilisés par les ménages comoriens. Au recensement de 2003, sept sources principales d'approvisionnement ont été identifiées : l'eau courante à domicile, l'eau courante chez le voisin, la citerne privée, la fontaine publique, la citerne publique, le forage ou le puits, la rivière ou la source. D'une manière générale, la citerne privée (26,3%) et l'eau courante à domicile (29,6%) la fontaine publique (24,1%) sont les sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées en 2003. Mais les ménages s'approvisionnent également en eau courante chez le voisin (13,4%). Les autres sources ( citerne publique, forage/puits, rivière et autres) sont rarement utilisées.

#### **II.5.1.2 Situation au niveau des îles**

Par ailleurs, on note des disparités entre les îles et entre les milieux à Ndzuwani et Mwali, après l'eau courante, à domicile les sources d'approvisionnement plus répandues sont l'eau courante chez le voisin et la fontaine publique. Ces deux îles n'utilisant pas pratiquement de citernes. Par contre à Ngazidja plus de la moitié des ménages (54,8%) ont recours aux citernes construites dans leurs habitations, puis à la fontaine publique et l'eau courante à domicile est la troisième source d'approvisionnement utilisée. En milieu urbain, les ménages s'approvisionnent le plus souvent à un robinet à domicile (46,2%) ou chez le voisin (17,3%), à la fontaine publique (21,4%) et à la citerne privée (12,1%). Par contre, en milieu rural, les sources les plus utilisées sont la citerne privée (37,2%), la fontaine publique (23,4%). Le robinet à domicile et celui du voisin se placent, respectivement, en troisième et quatrième positions.

### II.5.1.3 Evolution par rapport à 1991

Eu égard à ces constats, on peut signaler une évolution positive en matière d’approvisionnement à l’eau, bien que la source la plus utilisée par les ménages au niveau national reste la citerne privée. En effet, la tendance apparaît favorable à l’eau courante à domicile qu’on peut qualifier de source potable, tant au niveau national, dans les îles et que en milieux urbain et rural. Cette augmentation de la proportion des unités d’habitation disposant d’un robinet à domicile est relativement forte à Ngazidja par rapport aux autres îles. Cette évolution traduirait une augmentation du nombre des branchements particuliers surtout à Ngazidja, ce qui peut être attribuable au recents projets d’adduction d’eau dont la majorité a été réalisée à Ngazidja.

**Tableau 43 : Répartition (en %) des unités d’habitation par île et milieu de résidence selon le mode d’approvisionnement en eau, en 1991 et 2003.**

Mode d’approvisionnement	Ile						Milieu de résidence				Ensemble	
	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Urbain		Rural		1991	2003
	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003		
Eau courante à domicile	20,5	33,8	31,0	44,4	4,0	14,6	33,0	46,2	11,8	16,8	15,7	29,6
Eau courante chez le voisin	16,2	22,5	20,4	19,2	2,4	6,0	15,1	17,3	8,8	13,4	10,4	13,1
Citerne privée	0,8	0,8	0,7	0,4	47,9	54,8	13,7	12,1	26,2	37,2	26,4	26,3
Fontaine publique	38,1	23,6	33,3	30,3	15,6	18,2	31,1	21,4	25,0	23,4	24,0	24,1
Citerne publique	4,8	0,6	0,8	1,6	2,0	4,7	1,3	1,3	1,9	4,8	1,8	3,1
Forage/puits	8,2	11,7	0,1	0,2	15,7	1,5	3,0	1,2	10,6	1,9	9,1	1,5
Rivière/source	11,1	7,0	13,1	3,9	2,6	0,2	1,3	0,5	10,6	2,6	7,3	2,3
Autre	0,3	0	0,6	0	9,6	0	1,6	-	5,0	-	5,3	0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>8168</b>	<b>7938</b>	<b>44960</b>	<b>56012</b>	<b>64340</b>	<b>71691</b>	<b>29646</b>	<b>38307</b>	<b>87822</b>	<b>97334</b>	<b>117468</b>	<b>135641</b>

### II.5.1.4 Distance parcourue pour s’approvisionner en eau

La distance parcourue par les ménages, ou plus généralement les occupants des unités d’habitation pour s’approvisionner en eau constitue un indicateur d’accès à l’eau. Le recensement de 2003 a recueilli des informations sur la distance approximative (en mètres) que les membres du ménage parcourent pour s’approvisionner en eau. Au niveau national, la moitié des unités d’habitation puise de l’eau entre 100 et 200 mètres et un peu plus de 35% s’approvisionnent dans des sources situées à moins de 100 mètres. Au sein des deux îles, Ndzuwani et Ngazidja et dans les deux milieux la majorité des unités d’habitation recueillent l’eau entre 100 et 200 mètres. Cependant, on observe des différences aux niveaux de l’île de Mwali où presque la moitié des unités d’habitation recueille l’eau à moins de 100 mètres.

**Tableau 44 : Répartition (en %) des unités d'habitation par île, selon la distance de la source d'approvisionnement en eau.**

Distance parcourue	Ile						Milieu de résidence		Ensemble
	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Urbain	Rural	
	1991	2003	1991	2003	1991	2003	2003	2003	2003
0 - 99 m	85,2	49,5	82,3	41,9	83,6	28,2	30,6	36,9	35,1
99 - 199 m	3,8	33,4	2,1	42,9	1,4	58,4	55,9	48,4	50,5
199 - 499 m	2,2	4,2	3,7	3,4	1,2	3,4	4,1	3,2	3,5
499 - 999 m	0,9	1,1	3,7	1,3	0,7	1,0	1,2	1,1	1,1
999 m et plus		8,6		5,4		4,1	3,4	5,5	4,9
ND	7,9	3,0	8,2	5,0	13,1	4,8	4,8	4,8	4,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>
<b>Nombre</b>	<b>8168</b>	<b>7938</b>	<b>44960</b>	<b>56012</b>	<b>64340</b>	<b>71691</b>	<b>38307</b>	<b>97334</b>	<b>135641</b>

Source : RGPH 1991 et 2003

### II.5.2 Modes d'éclairage

Les sources d'éclairage des maisons comoriennes sont souvent l'électricité (réseau ou groupe), panneau solaire, pétromax, autres lampes à pétrole et bougie. Il ressort du RGPH 2003 qu'en général, la source d'éclairage la plus utilisée est la lampe à pétrole qui concerne un peu plus de 60% des unités d'habitation. La source beaucoup utilisée après la lampe à pétrole est l'électricité du réseau public à laquelle ont recours 31% des unités d'habitation. Cependant, en milieu urbain, l'électricité (réseau) constitue le moyen d'éclairage le plus utilisé (57,8% des unités d'habitation).

Par ailleurs, malgré des conditions de vie relativement difficiles, les attitudes de beaucoup de ménages seraient en faveur de l'utilisation des sources d'éclairage modernes, notamment l'électricité. On observe, effectivement que dans toutes les îles, quel que soit le milieu de résidence, il y a eu une régression, entre 1991 et 2003, du taux d'utilisation des lampes à pétrole (autres que petromax) en faveur de l'électricité dont le taux d'utilisation a augmenté de façon exponentielle en milieu rural (augmentation de plus de 180 %). Cette engouement pour l'électricité provient également de l'amélioration des équipements des ménages (télévision, vidéo, radio) qui nécessite la disponibilité de ce type d'énergie. L'extension du réseau électrique dans les régions a favorisé l'accès des ménages à l'électricité. On notera le recours marginale de panneau solaire malgré la situation géographique favorable.

**Tableau 45 Répartition (en %) des unités d'habitation par île selon le mode d'éclairage en 1991 et 2003.**

Mode d'éclairage	Ile						Milieu de résidence				Ensemble	
	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Urbain		Rural			
	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003
Electricité (réseau)	15,6	20,2	11,9	22,2	18,8	39,1	37	57,8	8,3	20,4	15,8	31,0
Electricité (groupe)		2,2		2,4		2,0		0,9		2,7		2,2
Pétromax	1,4	0,4	1,3	0,9	1,6	0,9	1,9	0,7		0,9	1,4	0,9
Autres lampe à pétrole	82,2	76,5	86,6	73,2	79,2	48,7	60,9	35,0	90,3	70,5	82,7	60,4
Bougie		0,4		0,8		9,1		5,1		5,2		5,2
Panneau solaire	0,8	0,3	0,2	0,4	0,5	0,3	0,2	0,4	0,2	0,3	0,2	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>8168</b>	<b>7938</b>	<b>44960</b>	<b>56012</b>	<b>64340</b>	<b>71691</b>	<b>29646</b>	<b>38307</b>	<b>87822</b>	<b>97334</b>	<b>117468</b>	<b>135641</b>

Source : RGPH 1991 et 2003

### II.5.3 Type d'aisance

L'environnement sanitaire des habitations notamment les lieux d'aisance est indispensable pour la santé des populations qui y résident. Un système d'assainissement inadéquat et défaillant pour le traitement des excréta est associé à une grande variété de pathologies incluant les maladies diarrhéiques et la polio. A cet égard, faute de données assez précises sur cet environnement sanitaire, l'exploitation des informations recueillies dans le recensement de 2003 sur le type d'aisance, donne, dans une certaine mesure, une indication sur l'aménagement sanitaire des habitations. Dans ce recensement trois types d'aisance ont été retenus à savoir WC avec chasse, latrines, sans lieu d'aisance. Le pourcentage des unités d'habitations ayant un type d'aisance constitue un indicateur d'assainissement du logement.

En 2003, 93,6% des unités d'habitation, tous types confondus, ont comme type d'aisance les latrines (cf tableau 46). Les WC avec chasse d'eau ne représentent que 4,4% et seulement 2% des unités d'habitations ne disposent d'un lieu d'aisance.

Par rapport à 1991, il y a eu une amélioration, du point de vue de ces aménagements sanitaires du logement car le taux de possession des WC avec chasse d'eau aurait augmenté, passant de 2,6% en 1991 à 4,4% en 2003.

**Tableau 46 : Répartition des unités d'habitation (en %) en 1991 et en 2003 selon le type d'aisance par type d'habitat**

Type d'aisance	1991			2003		
	Unit. principales	Unit. second	Ensemble	Unit. principales	Unit. second	Ensemble
W.C. avec chasse	3,1	1,7	2,6	5,7	2,3	4,4
Latrines	94,8	70,2	85,6	94,1	92,9	93,6
Sans lieu d'aisance	2,0	28,1	11,8	0,3	4,8	2,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

On observe certaines disparités entre les îles. Ainsi, à Mwali le pourcentage des unités d'habitations ne disposant d'aucun lieu d'aisance paraît plus élevé (5,6%) qu'à Ndzuwani (2,3%) qu'à Ngazidja (1,5%). En revanche, les WC avec chasse d'eau sont moins représentés à Mwali que dans les deux autres îles. Cette inégale concentration d'unités d'habitation sans lieu d'aisance selon les îles, peut s'expliquer, en grande partie, par la précarité des matériaux de construction utilisés et par la présence des valas.

Par ailleurs, le milieu urbain se distingue du milieu rural par une représentation relativement élevée des WC avec chasse (10,9%) favorisé par l'eau courante. Par rapport à 1991, il y a une nette amélioration car on note, dans les trois îles, une forte diminution de la proportion des unités d'habitation ne disposant pas de lieu d'aisance (11% en 1991 contre 2% en 2003).

**Tableau 47 : Répartition des unités d'habitation (en %) en 1991 et en 2003 selon le type d'aisance par île et milieu.**

Type d'aisance	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Urbain		Rural		Ensemble	
	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003	1991	2003
W.C. avec chasse	1,8	2,2	2,3	3,8	2,9	5,0	7,5	10,9	1,6	1,8	2,6	4,4
Latrines	64,8	92,1	86,1	93,9	87,9	93,5	90,9	87,0	96,2	96,2	85,6	93,6
Sans lieu d'aisance	33,3	5,6	11,7	2,3	9,1	1,5	1,6	2,1	2,2	2,0	11,8	2,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre</b>	<b>8168</b>	<b>7938</b>	<b>44960</b>	<b>56012</b>	<b>64340</b>	<b>71691</b>	<b>29646</b>	<b>38307</b>	<b>87822</b>	<b>97334</b>	<b>117468</b>	<b>135641</b>

Source : RGPH 1991 et 2003

## II.5.4 Éléments de confort des unités d'habitation

Les éléments de confort retenus au Recensement de 2003 sont : le téléviseur, la vidéo, la radio, le réfrigérateur ou le congélateur, la cuisinière, la machine à laver, la voiture personnelle et le téléphone. La réponse à la question posée ne permettait pas d'en déterminer le nombre. Mais en général, une unité d'habitation ne possède qu'un seul exemplaire d'un bien donné de manière que le nombre d'unités d'habitation détentrices de ce bien donne une bonne approximation du parc national ou régional du bien en question.

### II.5.4.1 Possession d'éléments de confort au niveau national

Il en ressort que, la radio est l'élément de confort le plus répandu (60,7%), tant dans les unités d'habitation principales (66,1%) que dans les unités secondaires (52%). Le téléviseur et la vidéo viennent, respectivement, en deuxième et troisième position. Par ailleurs, très peu d'unités d'habitations sont équipées en éléments de confort ou de luxe (cuisinière, machine à laver, voiture et téléphone).

**Tableau 48 : Proportion des unités d'habitation selon l'élément de confort et le type d'habitat**

<b>Éléments de confort</b>	<b>Unités principales</b>	<b>Unités secondaires</b>	<b>Ensemble</b>
Radio	66,1	52,0	60,7
Téléviseur	21,3	6,5	15,5
Vidéo	17,4	4,6	12,4
Réfrig/congélateur	13,3	2,7	9,2
Cuisinière	3,1	21,5	3,1
Machine à laver	0,9	0,4	0,7
Voiture personnelle	5,3	6,3	5,3
Téléphone	9,2	1,5	6,3
<b>Nombre</b>	<b>82567</b>	<b>53074</b>	<b>135641</b>

### II.5.4.2 Éléments de confort, île et milieux

Par île, c'est à Ngazidja que l'on relève les proportions les plus élevées des unités d'habitation disposant des éléments de confort. : la radio représente 68,1% à Ngazidja contre 52,1% et 53,6% des unités d'habitation, respectivement à Ndzuwani et Mwali ; le téléviseur, vidéo, réfrigérateur etc sont plus répandus à Ngazidja que dans les deux autres îles. Ngazidja bénéficie davantage de transfert de ces équipements à partir de la diaspora. Par ailleurs, en milieu urbain ces éléments de confort sont beaucoup présents qu'en milieu rural.



**Tableau 49 : Proportion des unités d'habitation selon l'élément de confort par île et milieux de résidence.**

Eléments de confort	Ile			Milieu de résidence	
	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Urbain	Rural
Radio	53,6	52,1	68,1	69,8	57,0
Téléviseur	10,0	12,8	18,2	32,4	8,8
Vidéo	7,5	6,7	17,5	22,0	8,7
Réfrig/congélateur	4,8	4,0	13,8	16,2	6,5
Cuisinière	1,1	1,6	4,9	5,6	2,1
Machine à laver	0,2	0,2	1,1	1,4	0,4
Voiture personnelle	3,5	1,7	9,1	8,9	3,8
Téléphone	5,7	2,3	9,5	13,8	3,3
<b>Nombre</b>	<b>7938</b>	<b>56012</b>	<b>71691</b>	<b>38307</b>	<b>97334</b>

#### II.5.4.3 Evolution de la situation entre 1980 et 2003

Les résultats des trois recensements (RGPH 1980, RGPH 1991 et RGPH 2003) nous renseignent que la possession de ces éléments de confort, sans exception, est en progression. Mais, c'est surtout le taux de possession de radio qui a beaucoup augmenté.

**Tableau 50 : Proportion des unités d'habitation selon l'élément de confort, en 1980, 1991 et 2003.**

Eléments de confort	Année		
	1980	1991	2003
Radio	38,1	36,3	60,7
Téléviseur	-	-	15,5
Vidéo	-	4,4	12,4
Réfrig/congélateur	1,8	3,8	9,2
Cuisinière	1,9	1,2	3,1
Machine à laver	-	0,4	0,7
Voiture personnelle	-	1,1	5,3
Téléphone	0,9	1,7	6,3
<b>Nombre d'unités d'habitation</b>	<b>79853</b>	<b>117468</b>	<b>135641</b>

L'évolution observée en terme de possession d'éléments de confort, au niveau national, se constate également au sein des trois îles. On note accroissement du taux de possession des quatre éléments de confort (réfrigérateur, radio, cuisinière et téléphone) dans les trois îles, à l'exception de la cuisinière dont la possession a connu une chute de 1980 à 2003 à Mwali.

Eu égard à ces observations, on peut dire que les ménages comoriens se battent pour se procurer d'un équipement convenable, condition nécessaire à l'atteinte d'un niveau de vie acceptable.

**Tableau 51 : Proportion des unités d'habitation selon l'élément de confort, en 1980, 1991 et 2003, par île.**

Eléments	Année	Mwali	Ndzuwani	Ngazidja	Comores
Réfrigérateur	1980	1,8	1,7	1,9	1,8
	1991	4,3	3,0	7,6	5,4
	2003	4,8	4,0	13,4	12,4
Radio	1980	44,2	28,7	43,8	38,1
	1991	34,7	28,8	57,3	43,3
	2003	53,6	52,1	68,1	60,7
Cuisinière	1980	2,7	0,9	2,4	1,9
	1991	1,4	1,0	2,4	1,7
	2003	1,1	1,6	4,6	3,1
Téléphone	1980	0,6	0,5	1,1	0,9
	1991	2,2	1,8	3,0	2,4
	2003	5,7	2,3	9,5	6,3

## CONCLUSION

L'analyse de la composition des ménages selon les caractéristiques socioéconomiques et démographiques a fait ressortir des constats intéressants. Les ménages sont en majorité composés de jeunes dont la plupart dorment dans les unités d'habitations secondaires. Par rapport à l'activité socio-économique de ses membres, existe une proportion importante de ménages sans source apparente de revenu, *surtout* à Ndzuwani et des ménages dirigés par des femmes non-mariées. La plupart des chefs de ménage sont des hommes, mais la part des femmes chef de ménage est en augmentation. Les procédures d'accession à ce statut diffèrent selon l'âge et sexe. Le groupe d'âge 25-35 ans présente une relative forte probabilité de d'accéder au statut de chef de ménage. Si, le mariage est le principal déterminant du statut de chef de ménage chez les hommes, ce sont les ruptures d'unions ou la non cohabitation des époux qui permettraient à la femme de diriger un ménage. A cet égard, l'accroissement du taux de chef de ménage chez les femmes pourrait être révélateur d'un accroissement des taux de divorce et de polygamie.

La taille du ménage est dépendante de certaines caractéristiques socioéconomiques notamment le niveau d'instruction et diffère d'une île à une autre et d'un milieu à l'autre. L'étude de la typologie familiale des ménages montre que si une majorité de ménages sont de type parental, les autres types sont également représentés, notamment les ménages de type monoparental.

L'accueil des membres hors noyau dans le ménage varie selon le niveau d'instruction, du statut économique du chef de ménage et n'est pas observé de la même façon dans les trois îles. A ce niveau, il convient de noter que l'île de Ndzuwani semble plus converger vers une nucléarisation des ménages comparativement que les deux autres îles.

Par ailleurs, l'examen de la configuration du logement et de ses aménagements révèle que la vie traditionnelle aurait une forte influence sur le type d'habitat. Le Comorien est généralement propriétaire de son logement. Puisqu'une partie du ménage peut vivre hors de l'unité principale, l'unité d'habitation est traditionnellement de petite taille.

En outre, l'utilisation des matériaux locaux et précaires reste largement répandue tant en milieu urbain qu'en milieu rural malgré les progrès observés pour la construction des murs en dur, le toit en béton armé ou en tôles et le sol en ciment ou en carreaux.

En ce qui concerne les éléments de confort des unités d'habitation, on peut relever des efforts tendant vers une modernisation de l'habitat comorien. L'eau courante et l'électricité sont des services dont les besoins ne cessent de croître. Cependant, la latrine reste encore très utilisée lorsqu'on n'observe pas l'absence totale de lieu d'aisance. Enfin, on note une tendance à la hausse, chez les comoriens, de la possession des éléments de confort. Ces équipements électro- ménagers sont plus répandus à Ngazidja que dans les deux autres îles. Ils sont plus représentés en milieu urbain qu'en milieu rural.